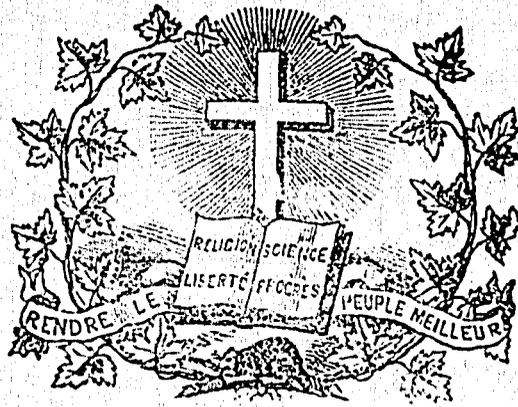


## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IV.

Montréal, (Bas-Canada) Juin, 1860.

No. 6.

**SOMMAIRE.** — LITTÉRATURE. — Biographie : Mlle Desbordes-Valmore. P. V. — Sciences : Compte-rendu du Cours d'histoire du Canada de M. Verland, à l'Université Laval, rapporté par M. Achib Casgrain, élève de l'Université (suite). — Ornithologie : Les Hiboux du Canada, par M. J. M. Lemoyne, (seconde partie). — Éducation : De la manière d'instruire les enfants en leur faisant trouver les choses, par J. J. Rapet. — De l'enseignement de l'histoire du Canada dans les écoles, T. Anytaut. — Grammaire Française : les Règles du Participe, par M. E. Blau. — Exercices de Grammaire. — Avis Officiels : Nomination de Commissaires d'école. — Érection de municipalités scolaires. — Avis aux Directeurs des maisons d'éducation. — Avis aux Secrétaires-Trésoriers. — Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs. — Doux offerts au Département. — Inscriptions disponibles. — Étroitail : Onzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier. — Dixième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval. — Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada, pour l'année 1859. — Extraits des Rapports des Inspecteurs (suite). — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin des Lettres. — ŒUVRES : Portrait de Mlle Desbordes-Valmore.

chose la moins compliquée, pourvu, ajoutait-il, qu'elle soit irréprochable sous le rapport de la morale et que votre style et votre signature s'y trouvent. Balzac se défendait, il avait d'autres engagements, il opposait maints prétextes. — Enfin, dit l'honnête éditeur, quelque chose comme Eugénie Grandet ! — Certes, répliqua le grand romancier, vous en parlez fort à votre aise ! On n'écrit pas des *Eugénie Grandet* tous les jours !

Nous en dirons autant des délicieuses histoires et des charmantes poésies de Mlle. Valmore. Pour être brodées souvent sur un canevas simple et léger, sur un tissu qui n'existe presque point, elles n'en sont que plus précieuses et plus merveilleuses.

Ce sera donc avec un double plaisir que nos lecteurs verront aujourd'hui le portrait de cette femme célèbre à tant de titres, et liront quelques détails sur une existence humble et dévouée, remplie de l'intérêt le plus touchant et dont les œuvres qu'ils ont admirées n'ont été, pour bien dire, que l'écho ou le reflet.

Marceline Desbordes naquit à Douai, le 22 juin 1786. Douai est une ville du nord de la France d'environ 20,000 habitants, à quelque distance de Lille, centre de la Flandre française. Le père de Marceline était doreur, peintre d'équipages et décorateur d'église. Trois ans après la naissance de cette enfant, la révolution de 1789, en supprimant les armoiries et en fermant les églises, supprimait aussi l'industrie du pauvre Desbordes. Or, à cette époque, on ne changeait point de métier comme on en change aujourd'hui. En Europe, même à présent, on n'en change pas encore aussi aisément qu'en Amérique. Un métier, c'était une tradition, un héritage, on se le passait de père en fils, et comme on avait mis une grande partie de sa vie à l'apprendre, on ne trouvait point facile de le remplacer d'un instant à l'autre.

Ce fut donc au milieu d'une grande gêne succédant à une certaine aisance, au sein d'une famille qui, dans ces conditions si difficiles, savait pratiquer toutes les vertus chrétiennes, que Mlle. Desbordes fut élevée. Une statue de la vierge, placée dans une niche, ornait la façade de la maison paternelle, voisine d'un cimetière.

Cette bonne ville flamande, cette bonne vieille maison, que nos lecteurs ont sans doute déjà reconnue; cette jeunesse passée dans la crainte du lendemain, plus terrible que la souffrance elle-même, ont été décrites dans le petit chef-d'œuvre couronné par l'Académie française : *La Royauté d'un jour*. Cette nouvelle date des dernières années de Mlle. Valmore.

Par un beau lever de soleil, sur l'une ou l'autre des rives de notre fleuve, le rivage opposé nous paraît beaucoup plus rapproché; les maisons, les champs, les bois, qui semblent très éloignés de nous dans la journée, ne sont plus qu'à une petite distance. Le même effet se reproduit au coucher de l'astre. Dans la jeunesse on voit toutes choses sous de plus éclatantes couleurs, et au déclin de l'âge, il arrive aussi, presque toujours, que notre mémoire nous représente les mêmes tableaux avec toute leur splendeur première.

Car, bien qu'elles fussent longues et tristes ces journées de l'enfance, on voit que la magie du souvenir les a rendus plus chères que toutes les autres à celle qui les décrit; elles sont éclai-

## LITTÉRATURE.

### BIOGRAPHIE.

#### MADAME DESBORDES-VALMORE. (1)

Qui n'aime à conserver le portrait d'un ami? Qui ne recherche, avec une égale sollicitude, au moment où la mort vient de nous l'enlever, tous les traits de sa vie propres à reconstruire sa physionomie morale?

Et quels meilleurs amis avons-nous dans ce triste monde que ceux qui nous consolent, nous récréent, nous fortifient ou nous émeuvent par leurs œuvres littéraires, nous donnent ainsi le plus pur de leur intelligence, la plus noble et la plus divine partie de leur être, veillent pour nous tandis que nous dormons, pensent et écrivent laborieusement les quelques pages ou les quelques volumes que nous dévorons en si peu de temps?

Les lecteurs de notre journal doivent surtout une amitié toute particulière aux prosateurs et aux poètes, dont les morceaux choisis viennent, de temps à autre, animer et diversifier des pages qui seraient, sans cela, bien sérieuses et bien monotones. Le nombre de ces auteurs est, du reste, comme on a pu le voir, assez restreint; et pour se l'expliquer, il suffit de songer que notre journal est surtout destiné à la jeunesse et à ceux qui doivent l'instruire.

Le rédacteur d'un recueil de ce genre était allé trouver Balzac, pour lui demander un roman; une simple histoire, disait-il, la

(1) Le *Journal de l'Instruction Publique* a reproduit les ouvrages suivants de Mlle. Desbordes-Valmore : *L'Orcueil d'une petite fille*, vol. 1, p. 6. *L'Écolier*, p. 73. *Adieu d'une petite fille à Pécole*, p. 119. *Le coucher d'un petit garçon*, p. 212. *L'Avenir d'une vieille femme*, p. 222. *L'Enfant des champs élysées*, vol. 2, pp. 63 et 70. *La royauté d'un jour*, vol. 3, pp. 133, 163, 171 et 185. Nous avons aussi publié, vol. 3, p. 146, une courte notice nécrologique, empruntée à la *Revue Européenne*.

rons d'une douce et calme lumière dans ce puis-sant stéréoscope de la vieillesse. " Dans cette œuvre où elle se peint sous le nom d'Agnes, dit M. Pître Chevalier, elle ressuscite, elle fait mouvoir autour d'elle, près du foyer qui s'éteint faute de bois, à la lueur d'une lampe qui va s'éteindre faute d'huile, les chères et douces images de son père, de sa mère, de sa grand-mère, de ses frères, et de ses sœurs, bonnes et candides natures avec lesquelles on croit avoir vécu, tant ces portraits ont un caractère de saisissante vérité. La figure de Païeule, à la fois douce et fière, semble se détacher d'une toile de Rembrandt."

Et pour qu'il ne manquât rien à la dignité du malheur, il fallait encore qu'elle s'accrût par la victoire sur une tentation aussi dangereuse qu'impérieuse. Laissons M. Sainte-Beuve raconter cette étrange et pourtant véridique histoire, comme il la qualifie lui-même :

" Lors de la révocation de l'édit de Nantes, une partie de la famille Desbordes, qui tenait à la religion réformée, avait quitté la France pour la Hollande. Antoine et Jacques Desbordes devinrent libraires à Amsterdam, libraires très riches, très considérés; ce sont eux qui ont donné ces éditions bien connues de Voltaire (1733-1735). Ces deux mêmes Desbordes, Jacques et Antoine, enfants lors de la révocation de l'édit de Nantes, vivaient encore; ils ont vécu, l'un cent vingt-quatre, l'autre cent vingt-cinq ans. Se sentant pourtant près de mourir centenaires, millionnaires et célibataires, voilà qu'un vif regret de la patrie les reprend tout à coup, après plus d'un siècle, et ils ont l'idée de rappeler quelque arrière-petit-nouveau ou arrière-petite-nièce, pour rentrer dans la religion réformée et dans l'héritage.

" Ils écrivent à Douai. La grande lettre en gros caractères à la Louis XIV, et signée du grand oncle Antoine, est déployée: il y est mis pour condition expresse, que les enfants seront tenus à la religion des aïeux pour reprendre droit dans la succession immense. Ceci se passait vers 81; l'humble famille de Douai avait vu tarir, depuis deux ou trois ans déjà, ses modiques ressources, et l'avenir se présentait de plus en plus sombre. Une assemblée solennelle de tous les membres eut lieu dans la petite maison, sous la madone.

" On lit tout haut la lettre: la mère s'évanouit, le père regarde ses enfants et sort dans une horrible anxiété. Il rentre après quelques pas dans le cimetière, et l'on décide qu'on répondra non.

" La jeune Marceline avait pour lors quatre ans et demi environ, et les impressions de cette grande scène dramatique lui sont demeurées présentes. C'était le moment de la ruine complète. On aimait mieux rester pauvre, à la garde de Dieu et de Notre-Dame."

La Providence ne sembla pourtant vouloir un instant récompenser tant de fidélité que pour soumettre l'adolescence de Marceline à de plus cruelles épreuves. Une espérance bien légitime s'évanouit comme un de ces mirages trompeurs qui surprennent le voyageur égaré, ou comme une de ces accalmies pendant lesquelles le naufragé aperçoit en vain un coin du ciel bleu. Une cousine d'Amérique s'était enrichie, on se décida à lui demander ce que l'on avait refusé de la part des vieux parents huguenots. Mme. Desbordes et sa fille, âgée de treize ans, s'embarquèrent courageusement pour le Nouveau-Monde. Voici comment notre héroïne raconte elle-même les résultats de cette malheureuse tentative.

" Arrivées en Amérique, ma mère trouva sa cousine veuve, chassée par les nègres de son habitation, la Guadeloupe révoltée, la fièvre jaune dans toute son horreur. Elle ne supporta pas ce coup. Son réveil, ce fut de mourir à quarante et un ans! Moi, j'expirais auprès d'elle; on m'emmena en deuil hors de cette île dépeuplée à demi par la mort et, de vaisseau en vaisseau, je fus rapportée au milieu de mes parents, devenus tout à fait pauvres."

La carrière dramatique, qui s'offre souvent comme ressource aux jeunes personnes instruites, captiva pendant quelque temps son âme; mais Marceline ne se sentit point tranquille dans ce monde, si différent de celui où elle avait vécu, et une vocation ignorée mais irrésistible l'entraîna vers la route qu'elle a depuis parcourue avec un si beau succès. A vingt ans, elle abandonna le théâtre, non sans y avoir brillé d'un assez vif éclat, et le 4 septembre 1817, elle épousait, à Bruxelles, M. Valmore, acteur distingué et homme d'une belle et honorable réputation. En 1818, elle publiait son premier ouvrage sous le titre d'*Élégies et Romances*.

Il est impossible de lire ce recueil et de le comparer aux autres productions de l'écrivain, sans être frappé de l'immense distance que la poésie française a franchie depuis cette époque. Mme. Valmore contribua elle-même à ce changement, et elle est peut-être la première en date de cette glorieuse pléiade de femmes-poètes, qui ont créé, en France, ce que l'on appelle la poésie intime, disons mieux, la muse du foyer domestique. Déjà même, dans ce pre-

mier ouvrage, où la pastorale se ressent un peu de la miégarde de Florian, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque M. Sainte-Beuve nous assure qu'elle apprit à lire dans " Estelle et Némorin," déjà l'on trouve les germes de cette poésie naturelle et religieuse, à la fois humaine et divine qu'elle-même et Mde. Tastu, Delphine Gay, Mélanie Waldor, Anaïs Ségalas et Louise Collet, ont depuis popularisée en France et dont elles ont fait une des sphères les plus belles, et disons le aussi, les plus socialement utiles de la littérature contemporaine. S'il était donné à Dante d'ajouter à son poème immortel, nul doute qu'il ne formât un cercle céleste des tauses qui ont chanté l'enfance et la vertu, appris au père et à la mère de famille tout ce qu'il y a de noble et délicieuse poésie dans les plus humbles devoirs de la société, et fait circuler jusque dans les veines les plus cachées de notre civilisation, rongée par tout de maux affreux, les plus sûrs contre-poisons. Cette remarque, il va sans dire, s'applique surtout aux derniers ouvrages de Mde. Valmore: ses idylles, ses élégies et ses romances, sont pleines d'une passion tantôt languoureuse, et tantôt ardente qui, justement à raison de la chasteté habituelle de son style, n'est point sans danger. Mais même dans ses premières et trop touchantes pastorales, on voit l'empreinte profonde de cette mélancolie qui, tempérée plus tard par les années, deviendra cette teinte douce, calme et religieuse, qui est aussi éloignée de la couleur antique d'*Audré Chénier*, à qui on l'a souvent comparée, que de la tendresse enrubannée de M. de Florian.

Elle n'avait pas pu, à cette époque, lire M. de Lamartine, observe M. Sainte-Beuve. Certainement non; mais elle avait dû lire, outre Chénier; Gilbert, Mafflure et Millevoie, et, en prose, Bernardin de St. Pierre et Chateaubriand.

Ainsi il est difficile d'appartenir plus étroitement à la foi, à l'ancienne et à la nouvelle école, que ne le font les vers suivants :

Le soleil brûlait la plaine;  
Les oiseaux étaient muets;  
Le vent balançaît à peine  
Les épis et les bluets;  
Quelques chèvres dispersées  
Sur le penchant des coteaux  
Brouaient aux jeunes ormeaux  
Les vignes entrelacées;  
Les troupeaux au fond des bois,  
S'égarant dans la bruyère,  
Les chiens étaient sans colère,  
Les bergers étaient sans voix.

Et le commencement de cette autre idylle :

Presse-toi, vieux berger, tout annonce l'orage.  
Le vent courbe les bés, détruit sa fleur sauvage;  
Un murmure plaintif circule au fond des bois,  
Et l'écho me répond en tristant ma voix.  
De ton chien prévoyant la garde est plus austère;  
Il rôde en haletant d'un air triste et sévère;  
Du fond de la vallée il ramène un agneau,  
Et le chasse en grondant jusqu'au sein du troupeau.

L'ouragan tourbillonne et ravage la plaine;  
L'éclair poursuit l'éclair, il tonne, il va pleurer.  
Tout s'efface; il fait nuit longtemps avant le soir,  
Et le toit de Philis ne se voit plus qu'à peine.  
Laisse-moi te guider. Si tu ne peux courir,  
Je soutiendrai tes pas; ne crains point ma jeunesse;  
J'ai déjà quatorze ans; j'honore la vieillesse,  
Et je suis assez grand du moins pour la chérir."

Le soir d'été, contient un mélange de formes mythologiques et d'idées chrétiennes, qui peint toute une époque de transition, et il y a, dans cette jolie pièce, comme un pressentiment des *Contes* et des *Poésies pour les petits enfants*, que l'auteur devait publier plus tard: (1) Au risque d'étendre un peu trop nos citations, nous allons reproduire le commencement et la fin de cette idylle. Avenue mère, nous en sommes certain, ne nous en vaudra du mal.

" Venez, mes chers petits; venez, mes jeunes âmes;  
Sur mes genoux, venez tous les deux vous asseoir.  
Au soleil qui se couche il faut dire bonsoir:  
Voyez comme il est beau dans ses mourantes flammes!  
Sa couronne déjà n'a plus qu'un rayon d'or;  
Demain, plus radieux, vous le verrez eucor;  
Car on ne l'a point vu s'enfuir sous un nuage.  
La cigale a chanté, nous n'aurons point d'orage.  
Ce soleil mûrira les fruits que vous aimez;

(1) Nous n'avons sous la main que l'édition de M. Sainte-Beuve. Il est possible que cette pièce n'appartienne à un recueil subséquent.

Il vous rendra vos jeux, vos bouquets parfumés.  
Dès qu'il s'éveillera, je vous dirai *toi-même* :  
Aïeons voir le soleil. Jugez si je vous aime !

Les charmantes heures viendront  
Danger autour de la journée,  
Et riottes s'enrouleront,  
Formant avec des fleurs la trame de l'année

Mais la lune se lève et pâlit mes crayons ;  
Ne bravez pas dans l'eau ses humides rayons ;  
Les pavots vont pleuvoir sur sa lente carrière,  
Au ciel qui donne tout offrez votre prière ;  
Elle est jeune et charmante et vous la dites bien,  
La voir est faible encor ; mais c'est Dieu qui l'écoute !  
Un faible accent vers lui sait trouver une route ;  
Il entend un soupir il ne dédaigne rien.  
Et maintenant dormez !

Leurs mains entrelacées  
Semblent lier encor leurs naïves pensées.  
Hélas ces cœurs aimants qu'elles viennent d'unir,  
Ne les séparez pas, mon Dieu, dans l'avenir !

Ils dorment. Qu'ils sont beaux ! Que leur mère est heureuse !  
Dieu n'a pas oublié ma plainte douloureuse ;  
Sa pitié m'écoula... Tout ce que j'ai perdu,  
Sa pitié, je le sens, me l'a presque rendu !

Sommeil ! ange invisible aux ailes caressantes,  
Verse sur mes enfants tes fleurs assoupissantes ;  
Que ton ouïser de miel enveloppe leurs yeux,  
Que ton vague miroir réfléchisse leurs joues  
Au pied de ce berceau que mon amour balance.  
Fais asseoir avec toi l'immobile silence.  
Ma prière est sans voix ; mais elle brüte encor.  
Dieu ! béatisez ma nuit ; Dieu gardez mon trésor !

Ce soleil, qui est presque une divinité ; ces Heures, qui, ainsi que dans les odes d'Horace, dansent autour de la journée ; ce sommeil, qui n'est autre chose que Morphée déguisé en ange avec ses pavots ; ce silence, que l'on prie de s'asseoir immobile au pied du lit de l'enfant, sans doute un doigt sur la bouche et dans l'attitude classique, tout cela joint aux prières toutes catholiques de la mère, ne vous rappelle-t-il point le temps où les faux Dieux luttèrent avec le christianisme et lui disputaient le terrain pied à pied, où les temples devenaient des églises, et où les statues de la vierge s'élevaient en face de celles de Diane ou d'Hélène ? Telle était en effet la situation littéraire dans les premières années de notre siècle.

M<sup>lle</sup>. Valmore publia, en 1824, *Élégies et Poésies nouvelles* ; puis, en 1829, elle republia toutes ses poésies en un recueil, formant trois volumes in-18o. Elle donna, en 1833, *Les Pleurs* ; et en 1839, *Pauvre Fleur*. Ses premières œuvres en prose furent *Les veillées des Antilles* (1818), *L'Atelier d'un peintre* (1833), *Le salon de Lady Betty* (1836). Ces ouvrages, et une foule de jolies petites nouvelles et des articles légers, insérés dans divers recueils, pourraient être considérés comme le monument littéraire de sa jeunesse.

Les romances eurent, pour la musique, la collaboration des plus célèbres compositeurs : Garat, Paër et Pauline Duchambge, à qui l'auteur a dédié une de ses plus charmantes pièces. Quelques-unes ont eu le plus grand succès, telles que " *Le soir* : "

En vain l'anrore  
Qui se colore, etc.

*Le Bouquet :*

" Non, tu n'auras pas mon bouquet ;  
Traite moi de capricieuse,  
De volage, d'ambitieuse,  
D'esprit léger, vain ou coquet,  
Non, tu n'auras pas mon bouquet "

*Le Hamcau :*

" Que n'as-tu comme moi pris naissance au village ? "

*Les Serments :*

" Hélas ! que les vieillards savent de tristes choses ! "

*Les cloches du soir :*

" Quant les cloches du soir, dans leur lente volée,  
Feront descendre l'heure au fond de la vallée,  
Quand tu n'auras d'amis ni d'amours près de toi,  
Pense à moi ! pense à moi ! "

Toutes ces pièces ont fait leur tour du monde et sont loin d'être étrangères dans nos salons canadiens, où se naturalise du reste

assez promptement tout ce qui vient de l'ancienne mère-patrie.

Les *Élégies* sont peut-être ce qui a valu à l'auteur sa réputation la plus solide ; c'est du moins selon M. Sainte-Beuve ce qui a le plus de chance de rester dans le recueil des *Poètes mineurs* de notre siècle où il ne lui accorde même, dans ses *Critiques et portraits*, qu'une place assez peu large, contraste assez rude avec la notice publiée en tête de l'édition Charpentier (1842).

Parmi les *Élégies*, se trouve le *Presentiment*, le premier essai de sa muse, dont elle nous raconte ainsi l'histoire :

" A vingt ans, dit-elle, des peines profondes m'obligèrent de renoncer au chant, parce que ma voix me faisait pleurer ; mais la musique roulait dans ma tête malade et une mesure toujours égale arrangeait mes idées, à l'insu de ma réflexion. Je fus forcée de les écrire pour me délivrer de ce frappeur siévreux, et l'on me dit que c'était une élégie. "

Les premiers vers définissent parfaitement et d'une manière presque philosophique le sujet qu'ils traitent :

" C'est en vain que l'on nomme erreur

Cette secrète intelligence

Qui, portant la lumière au fond de notre cœur,

Sur des maux ignorés nous fait gémir d'avance,

C'est l'adieu d'un bonheur prêt à s'évanouir ;

C'est un subit effroi dans une âme paisible ;

Entin c'est pour l'être sensible,

Le fantôme de l'avenir. "

Les derniers vers nous disent par quel triste événement cette première poésie fut inspirée :

" En revenant je ralentis mes pas ;

Je remarquai du jour le feu près de s'éteindre,

Sa chute à l'horizon qu'il regrettrait d'atteindre ;

Mes compagnes dansaient... moi je ne dansai pas.

Un mois après j'étais dans ce lieu solitaire ;

Hélas ! ce n'était plus pour y chercher des fleurs ;

La mort m'avait appris le secret de mes pleurs ;

Et j'étais seule au tombeau de ma mère ! "

P. C.

(A continuer.)

## SCIENCE.

### HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XVII.

(Suite.)

Champlain fit tous ses efforts pour opérer un accommodement, et pour protéger au besoin l'une ou l'autre des deux compagnies rivales contre les exactions de l'autre, et pour être en mesure de se faire obéir, il avait placé son beau-frère dans le fort Saint Louis. Sa neutralité était partagée par les Récollets et les principaux habitants de la place.—Pour hâter le plus possible le terme du différend, on convoqua une assemblée des citoyens de Québec, dans laquelle il fut résolu d'adresser une requête au Roi, requête que nous donnons ici textuellement, comme étant la première qui ait été faite en Canada, et de plus, comme un document précieux, très propre à nous bien faire connaître la position de la colonie et le bon esprit et la sagesse des intentions de nos pères.

La voici telle qu'elle est donnée par le père Leclercq :

" Sachent tous qu'il appartiendra que l'an de grâce 1621, l'18<sup>ème</sup> jour d'août... que par la permission du Sieur Lieutenant, (noble Homme Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roi en la marine, Lieutenant Général es dit pays et terres) se serait faite une assemblée générale de tous les Français habitants de ce pays de la Nouvelle France, afin des moyens les plus propres à prévenir sur la ruine et désolation de tout ce pays et pour chercher les moyens de conserver la religion catholique, apostolique et romaine... Après que par les Sieurs Lieutenant, Religieux et Habitants, présence du Sieur Baptiste Guers, commissaire du Seigneur Vice-Roy, a été conclu et promis de ne vivre que pour la conservation de la dite religion, obéissance

« inviolable au Roi et conservation de l'autorité du dit Seigneur Vice-Roi : Voyant cependant la prochaine ruine de tout le pays, « a été d'une pareille voix délibéré qu'on ferait choix d'une « personne de l'Assemblée pour aller... aux pieds du Roy... « présenter avec toute humilité le cahier du pays, auquel seront « contenus les désordres arrivés en ce pays, et notamment celle « année 1621... et pour ce, tous d'un pareil consentement et de « la même voix, commissant la sainte ardeur à la religion chré- « tienne... qu'a toujours constamment et fidèlement témoignée « le Rév. Père George Lebaillif, religieux de l'ordre des Récollets « ... nous l'avons commis et délégué avec plein pouvoir et « charge de faire agir pour et au nom de tous les habitants de « cette terre, suppliant avec toute humilité S. Majesté, son Con- « seil et nostre dit Seigneur Vice-Roy d'agréer cette nostre « délégation... Et de plus lui donnons pouvoir de nommer et « instituer un ou deux avocats au Conseil de Sa Majesté, Cours « Souveraines et juridictions pour et en son nom et au nostre « écrire, consulter... Donné à Québec en la Nouvelle France sous « la signature des principaux habitants faisant pour le général... « (Signé) Champlain—F. Denis Jamais, Commissaire—F. Joseph « Le Caron—Hébert, Procureur du Roy—Gilbert Courseron, Lieu- « tenant du Prevost—Boulé—Pierre Rey—Le Tardif—J. Le Groux « —P. Des Portes—Nicolas, Greffier de la juridiction de Québec « et Greffier de l'Assemblée—Guers, Commissaire de Mgr. le « Vice-Roy.»

Cette requête était accompagnée d'un cahier dans lequel on représentait au Roi tous les griefs et motifs de reproches que l'on avait contre la compagnie; on lui demandait d'envoyer des habitants et autres secours et on ajoutait, en faisant allusion aux entreprises des anglais: « Il ne faut pas tant s'assurer aux paupières « abattues de lions, que l'on ne sache qu'il mordent en dormant... « Un autre (peuple) qui posséderait la dicte terre pourrait de là « tenir en bride et contraindre plus de mille vaisseaux de vostre « estat qui viennent annuellement aux pêches... Ils regrette- « raient de voir le titre auguste de Nouvelle France changé en un « autre, soit de Nouvelle Hollande, Flandre, Angleterre.»

Le Père Lebaillif s'acquitta avec zèle de la mission qui lui avait été confiée et il obtint du roi la promesse de corriger tous ces abus, d'envoyer tous les secours, et de s'occuper de plus près de la prospérité de la colonie.

Cette même année, Champlain fit embarquer, sur un navire qui retournait en France, deux familles qui étaient entièrement inutiles, l'une était celle d'un boucher et l'autre celle d'un faiseur d'aiguilles. Ces hommes passaient tout le temps à fumer, et il n'était pas abattu un seul arbre sur les terres qu'on leur avait données. Dans l'automne, il fit un règlement pour pourvoir à l'administration de la justice qui avait été appliquée, jusque là, suivant les règles du bon sens et de l'équité, sans aucune formalité. Il serait curieux de connaître quelque chose de ce premier code de lois de notre pays, fait par Champlain lui-même, mais malheureusement on ne sait pas ce qu'il est devenu.

### XVIII.

Nous avons ici à faire remarquer qu'en 1623, la Compagnie Hollandaise des Indes Occidentales, envoya un navire avec des familles Wallonnes, pour s'établir sur les bords de la rivière Manhatte. Dès l'année 1614 ou 1615, des marins de ce pays avaient fondé un établissement dans une petite île du nom de Castel-Island, vers le haut de cette rivière; mais jusqu'en 1623, ce n'était qu'un simple magasin, où l'on faisait la traite avec les Iroquois. Lorsqu'à cette dernière date, les Wallons arrivèrent, on abandonna Castel-Island pour former sur la terre ferme un petit bourg, auquel on donna le nom d'Orange, et qui plus tard devint Albany, à cause du duc d'York, aussi duc d'Albany. Ces colons avaient importé avec eux dans leur nouveau pays les lois, les coutumes et jusqu'aux formes féodales de leur patrie.

C'est vers ce temps qu'on doit placer la fondation de la ville de New York, quoique, comme nous l'avons vu, des écrivains prétendent qu'Argall y trouva quelques maisons à son retour de l'expédition de Port-Royal. C'est vers l'année 1625-6 qu'on commença à bâtir quelques maisons autour du petit fort, alors appelé New-Amsterdam, qui allait devenir la ville de New-York, la plus grande ville du Nouveau-Monde.

Ici nous allons faire un retour en arrière pour la rectification d'un avancé ou inexact ou trop absolu. Nous avons dit, en parlant du second voyage de Jacques-Cartier, qu'il n'avait pas de frères avec lui, quoi qu'à plusieurs reprises il parlât de messe dite, et c'était l'opinion reçue que par ces mots il entendait seulement dire les chants et les prières de la messe. Or, notre professeur, grâce

à l'obligeance de M. Faribault, a maintenant en sa possession une liste des compagnons de Jacques-Cartier, laquelle a été publiée le 28 décembre dernier, dans un journal français, intitulé le *Commerce Breton*, envoyé ici par M. Novius, maire de St. Malo. Cette liste, découverte par M. Cunat, de St. Malo, il y a quelques années, était d'une écriture presque illisible, et malgré toute l'application mise en œuvre pour la déchiffrer, en France et même ici, où un *fac simile* avait été envoyé, tous les efforts avaient été en pure perte, jusqu'à ces derniers temps qu'un jeune savant Breton, de l'école des chartes, à qui M. Cunat l'avait communiquée, réussit à la lire complètement, aide de quelques-uns de ses jeunes amis, et sur cette liste l'on put voir alors, après les noms du capitaine et des pilotes, ceux de deux personnes, désignées comme chapelains, savoir: Don Guillaume le Breton et Don Antoine. Il est néanmoins possible que, nonobstant leur inscription sur la liste de ceux qui devaient suivre Cartier, ils ne soient pas arrivés dans la colonie. A part cette dernière supposition, toute gratuite, le Saint Sacrifice de la messe aurait donc été offert, près d'un siècle plus tôt que nous l'avons dit, sur les bords du *St. Laurent*.

C'est dans cette année 1621, où nous en étions rendus de notre histoire, que fut ouvert le premier registre de Notre-Dame de Québec. La première en rée qui s'y trouve est celle du mariage de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert. La liste des baptêmes ne commence qu'au mois d'octobre et le premier est celui d'Eustache Martin, fils d'Abraham Martin, dit l'Écosais, et de Marie Langlois. Cet Abraham Martin compte aujourd'hui une nombreuse postérité aux environs de Québec, laquelle est allée aux familles Côté, Racine, Soumande et plusieurs autres. Avant les années dernières on ignorait à peu près en Canada le nom de vient pilote, on ne se doutait pas que c'était un nom illustre, mais aujourd'hui l'on sait qu'il a été prononcé avec honneur et enthousiasme dans le parlement anglais au moment où l'on célébrait un grand triomphe.

Cette célébrité lui est venue à l'occasion des PLAINES D'ABRAHAM. Feu M. le Grand Vicair Maguire faisait déjà dériver le nom des Plaines d'Abraham du nom d'Abraham Martin, se fondant sur un ancien titre en la possession des Dames Ursulines, dont il était le chapelain. Dans le journal des Jésuites en outre, il est fréquemment fait mention de Martin, et on ne l'appelle jamais autrement que *Maistre Abraham*, ce qui lui supposait une certaine célébrité, qui ne rendait pas non plus improbable l'opinion de M. Maguire. Cette opinion n'était néanmoins fondée jusque là que sur des données assez vagues, mais maintenant elle a reçu une entière confirmation par la concordance de ces premières données avec les registres de Notre-Dame et d'autres titres de l'époque. Ces titres parlent d'un terrain qui, après avoir appartenu à Abraham Martin, fut après sa mort vendu aux Religieuses Ursulines, puis d'une seconde terre donnée par le Sieur Adrien Duchêne au dit Sieur Martin. Ces terres, qui comprenaient environ 32 arpents en superficie, étaient situées en dehors des murs actuels de la ville et formaient une magnifique propriété, commençant en dedans du cimetière anglais, dans le faubourg St. Jean actuel, s'étendant jusqu'à la rue Claire Fontaine, puis de la côte d'Abraham au sommet du coteau Saint Louis. C'est sur cette propriété que se trouvait la maison du vieux pilote, près de la côte qui porte son nom, lequel nom insensiblement se sera étendu à toutes les plaines, non comprises dans les terrains qui avaient reçu les noms des *Battes à Nereu, Grande Allée et Côte St. Michel*.

Ces remarques ont paru assez intéressantes à un officier anglais du génie, le Colonel Benson, autrefois en garnison à Québec et maintenant à Gibraltar, où il a publié, tout récemment, des notes sur ces plaines et les faits d'armes remarquables dont elles ont été le théâtre.

Le seul fils qui survécut à Abraham Martin fut Charles Amador, du nom de son parrain Charles de Latour, qui étant venu s'établir à Québec en 1616, et ce fils, distingué par ses talents et surtout par son goût marqué pour la musique, fut le second prêtre canadien ordonné à Québec. Ainsi, maistre Abraham Martin aura eu le double honneur de donner son nom au champ de bataille le plus fameux de notre histoire, et d'avoir donné le jour au second ministre des autels, enfant du sol canadien. (M. Germain Morin, avait été le premier prêtre canadien.)

Arrivé en France, le père Lebaillif avait trouvé les affaires de la colonie en fort mauvais état, grâce aux dissensions des deux compagnies rivales, et surtout aux intrigues des Rochellois, qui étaient comme étrangers à la France, dans la France même. La Rochelle était vouée au soutien de la cause protestante et à la diffusion des idées républicaines. Depuis quelques temps déjà, on s'apercevait

qu'ils fournissaient aux Sauvages des armes à feu, et Champlain s'était plaint fortement et à plusieurs reprises qu'ils faisaient la traite en fraude des privilèges des associés ; mais les Rochellois n'en continuèrent pas moins et même lorsque quelqu'un leur était envoyé pour leur faire des représentations à ce sujet, on le menaçait de le jeter à l'eau s'il ne se retirait promptement. C'est au milieu de ces difficultés que le Père Le Bailly avait à accomplir sa mission. Aussi eut-il assez de peine à se faire écouter, mais enfin à force d'énergie et de persévérance, il rétablit l'accord entre les deux sociétés. La nouvelle compagnie prenait les sept-douzièmes de la traite, tandis qu'elle abandonnait les autres cinq douzièmes à l'ancienne compagnie, moins un douzième qui, chose digne de remarque, était réservé à M. de Monts, qui avait organisé la première société de Port-Royal, et rendu toute sa vie tant de services au commerce et à la colonisation de ce pays.—M. de Monts résidait alors au château d'Ardenne, en Saintonge ; c'est la dernière fois qu'il est fait mention de lui dans notre histoire où il a une si belle page, et on ne sait rien des dernières années de sa vie.

On équipa de nouveaux navires qui apportaient en Canada, pour chaque compagnie, ce qui était nécessaire à la traite. Des 1621, on voit que Champlain fit des traités avec presque toutes les nations Sauvages ; principalement avec les Hurons, les Algonquins, et les nations voisines, parmi lesquelles il s'était fait, semble-t-il, beaucoup d'amis.

Les Iroquois, que l'accroissement des Français et leur alliance avec les autres Sauvages commençaient à inquiéter, le virent, en 1622, trois grands partis de guerre, pour attaquer la colonie sur tous les points à la fois et la détruire tout d'un coup. On ne sait quel côté prit le premier parti ; quant au second, il alla attaquer les français au Sault St. Louis, où ils se trouvaient alors en petit nombre, venus pour y faire la traite, et qui, avec le secours de leurs alliés, reçurent si bravement les Iroquois, qu'ils les forcèrent à s'éloigner, emmenant cependant avec eux le Père Poullain, lequel avait accompagné les Français, dans le but d'évangéliser les tribus environnantes et qui, s'étant éloigné, tomba aux mains des barbares. Les Iroquois se disposaient à venger leur honte sur le pauvre Missionnaire, et déjà ils l'avaient attaché au poteau fatal, quand les Français vinrent le délivrer, non point par la force, car ils étaient trop faibles pour cela, mais en offrant en échange du père, des prisonniers qu'ils avaient faits.

Le troisième parti descendit à Québec, d'où Champlain était alors absent, ayant eu devoir se rendre à Tadoussac, où il attendait prochainement l'arrivée de navires venant de France. Les Iroquois, montés sur trente canots, débarquèrent à la rivière St. Charles, dont ils parcoururent les environs, puis vinrent investir le petit couvent des Récollets. Heureusement, les Français avaient eu le temps de se réfugier dans le fort avec quelques femmes, entr'autres madame Couillard. Les ennemis tentèrent à plusieurs reprises d'escalader la muraille, mais les assiégés les recevaient au bout du fusil, et après en avoir tué douze ou treize et blessé un plus grand nombre, ils les forcèrent à se retirer. Les barbares tournèrent alors leur fureur contre quelques prisonniers Hurons, auxquels ils firent souffrir toutes les tortures que leur suggérait une cruauté raffinée, puis ils se rembarquèrent. On tient de madame Couillard, que si les Iroquois avaient connu l'état du fort des Récollets et celui du fort de Québec, ils auraient réussi, avec de la persévérance, à détruire non-seulement le premier fort, mais même le second et ainsi toute la colonie. Evidemment la Providence veillait sur les Français.

Il vint cette année deux nouveaux Récollets, les P. P. Galleran

et Piat : M. de Caron, qui les avait amenés, bien que calviniste, avait été rempli pour eux d'égards et de bienveillance.

Dans l'année 1623, il mourut on Père Récollet, entre Miscou et St. Jean. Nous avons vu que l'Acadie avait été abandonnée par les colons Français ; cependant quelques-uns s'étaient retirés parmi les Sauvages. Pendant les années qui suivirent, deux compagnies de Bordeaux y firent le commerce des fourrures. Seulement quelques Récollets de la province d'Aquitaine profitaient des navires, qui traversaient en Amérique, pour aller prêcher l'Evangile aux indigènes de la péninsule. Vers l'année 1619, ils avaient fondé trois missions, l'une, paraît-il, à Port-Royal, une autre à Miscou, à l'entrée de la Baie des Chaleurs, et la troisième, à l'entrée de la rivière St. Jean. C'est de ces trois points qu'ils partaient, pour exercer au loin leur généreux apostolat, exposés à des misères et à de grandes difficultés de toutes sortes. Un de ces bons pères, le P. Sébastien, revenant de Miscou à la Rivière St. Jean, s'égarra et périt misérablement de faim et de froid, tombant ainsi la première victime que la religion ait offerte à Dieu sur le sol de notre pays.

Le nombre des Récollets résidant au Canada, s'augmenta encore, en 1623, du père Nicolas Viel et du frère Sagar, lequel, quoique simple frère, était assez instruit et fut un des rares écrivains qui

nous donnent des renseignements sur ces temps de la colonie, dont il écrivit l'histoire à son retour d'un voyage chez les Hurons, histoire qui est aujourd'hui d'une excessive rareté. Cette même année, le père Le Caron, qui en 1615, avait demeuré chez les Hurons, pour la conversion desquels il avait conçu les plus grandes espérances, profita, pour y retourner, de l'arrivée des deux nouveaux missionnaires, et il partit avec eux accompagné de onze Français et de quelques Algonquins, exercés aux armes européennes, que Champlain, qui voulait continuer de protéger les Hurons, leur envoyait pour augmenter leurs forces. En arrivant, les Récollets furent fort étonnés de trouver chez cette nation cinq Français déjà parfaitement formés au langage et aux habitudes sauvages. Le Père Le Caron alla reprendre son habitation à Carragouha, et le Père Viel et le frère Sagar, s'établirent dans les villages voisins.

ARTHUR CASGRAIN.  
Elève de l'Université.

(A continuer.)



HISTOIRE NATURELLE.

ORNITHOLOGIE CANADIENNE.

LES HIBOUS DU CANADA.

(Deuxième Partie.)

La CHOUETTE GRISE du Canada (*synium nebulosum*), de Boié (Barred owl), est une autre espèce, assez commune en nos climats en automne : elle niche dans les trous des arbres où elle pond deux œufs. Son plumage est brun, tacheté de blanc ; le ventre et les plumes inférieures de la queue sont d'un blanc sale, rayé de brun ; la queue est courte, — barrée de brun et de blanchâtre. Le bec est jaune, — taille, dix-huit pouces. Grand mangeur de poulets, souris, lapins, et grenouilles ; on la dit, à la Louisiane, piscivore. " Son cri est un *vaah vaahha*, qu'on est tenté, dit Audubon, de comparer au rire allocté d'un *fashionable*. Combien de fois, dans mes excursions lointaines, étant campé sous les arbres, et me disposant à faire rôtir une tranche de venaison ou un écureuil, au moyen d'une bran-

che, n'ai-je pas été salué du rire de ce perturbateur nocturne. Il s'arrêtait à quelques pas de moi, exposant tout son corps à la lueur de mon feu et me regardait d'une si bizarre manière, que, si je n'avais pas craint de passer pour fou à mes propres yeux, je l'aurais invité poliment à venir partager mon souper. On le rencontre dans tous les bois isolés, même en plein jour et aux approches de la nuit. S'il y a apparence de pluie, il se met à rire plus fort que jamais; son *waah, waah* pénètre dans les retraites les plus reculées, et ses camarades lui répondent avec des tons étranges et discordants; on serait tenté de croire que la nation des Hiboux célèbre une fête extraordinaire. Lorsque l'on s'approche d'un de ces oiseaux, ses gestes deviennent d'une bizarrerie inexprimable, son attitude droite change, il baisse la tête et incline son corps; les plumes de sa tête se hérissent et l'enveloppent comme d'une fraise, il roule ses yeux comme un aveugle et exécute, avec son col, des mouvements anguleux, comme s'il était disloqué. Il suit pendant tout ce manège les moindres mouvements de l'étranger, et, s'il soupçonne de mauvaises intentions, il s'envole, puis s'arrête le dos tourné, fait subitement volte-face, comme un conscrit qui apprend l'exercice, et recommence à examiner l'inconnu qui s'approche de lui. Si l'on tire sur lui et qu'on le manque, il fuit au loin, et, quand il a gagné le large, il fait entendre son éclat de rire avec pompe. Pendant le jour, il se laisse assaillir par les petits oiseaux et semble saisi de frayeur; si un écureuil s'approche de lui, il prend la fuite devant ce timide animal, qu'il va manger, tout à l'heure, aussitôt que le soleil sera couché.<sup>2)</sup>

Le hibou commun (*Otus Wilsonianus*), ou moyen due, et le hibou à aigrettes courtes (*Brachyotus Cassini*), ou grande chevêche: ces deux espèces se distinguent par leur sociabilité—elles séjournent beaucoup à terre, pour y attrapper les souris, les mulots et les petits oiseaux. Le hibou commun habite ordinairement les cavernes, les bâtiments en ruines, les creux des vieux arbres et les forêts montagneuses; il fait entendre pendant la nuit, un cri plaintif ou gémissement grave et prolongé: *Cowl! Cowl!* Il pond d'ordinaire dans les nids abandonnés d'écureuils, pies et corneilles—l'autre espèce, au contraire, pond à terre.

Le hibou le plus répandu en Canada est le *synia ulula* de Linné (*Hawk Owl*): au delà de 400 ont été tués en septembre et octobre derniers, dans les paroisses environnantes de Québec; ce sont de forts beaux oiseaux et qui forment, comme leur nom anglais l'indique, le chaînon entre le hibou et l'épervier.

Nous avons aussi trois espèces de nyctales, chevêchettes ou petits hiboux nocturnes—le plus petit n'est pas aussi gros qu'un merle: savoir, la chevêche de Richardson, la chevêche de Kirtland, (1) dont Cassin a donné une excellente description, et la chevêche passerine la plus petite des trois—la chevêche de Richardson, que les auteurs appellent la chevêche commune, porte une livrée variée de blanc et de noir: les pieds sont blancs, le bec brun jaunâtre, l'iris jaune. Outre son cri *poupou, poupou*, qu'elle pousse en volant, elle en produit un autre, quand elle est posée, que l'on prendrait pour la voix d'un jeune homme appelant quelqu'un du nom de *aimé, aimé, aimé*. Buffon raconte que dans son château de Montbard, il fut réveillé, un peu avant le jour, par cet appel que faisait une chouette posée sur sa fenêtre: bientôt un de ses domestiques, occupant la chambre au-dessus de la sienne, ouvrit sa fenêtre et dit à celui qu'il prenait pour un être humain: "Qui es-tu là bas? Je ne m'appelle pas Edme, je m'appelle Pierre."

La chevêche établit son nid dans les trous des vieilles murailles, dans les crevasses des rochers ou des vieux arbres; elle s'approche facilement. M. Gérard, naturaliste français, fait mention d'une chevêche de mœurs fort douces, laquelle vivait sur le pied de la plus parfaite amitié avec le chat du logis; bien que hargneuse et boudeuse contre un chien et contre un corbeau apprivoisé, avec lequel elle partageait le jardin de son maître. Baird donne à nos latitudes, un autre hibou, le *scops asio* de Linné (*Mottled Owl*). Wilson et le prince de Musignano en parlent comme d'un nocturne d'une petite taille et qui fréquente les jardins et les habitations des hommes. Nous pensons qu'il se rencontre au Haut-Canada; nous ne l'avons pas encore remarqué dans nos environs. Audubon fait beaucoup d'éloge de sa douceur et de sa sociabilité; il en emporta un de Philadelphie à New-York dans sa poche; durant le voyage il resta tranquille, mangea dans la main de son maître et n'essaya pas de s'échapper. Cassin remarque, sur l'autorité de M. W. Kite, de la Pennsylvanie, une particularité de ces Hiboux, qui n'a, dit-il, jamais été mentionnée par aucun naturaliste: c'est que pendant la saison des amours, leurs ébats sont pour le moins aussi bruyants que

ceux des chats, avec lesquels ils ont d'autres traits de ressemblance.

L'EFFRAVE COMMUN (*Barn Owl*), *strix flammea* de Linné, *strix pratincola* de Bonaparte, se rencontre dans nos campagnes, et fréquente les jardins, les granges, etc. "Il tire son nom, dit Buffon, des cris lugubres qu'il fait entendre pendant la nuit. L'horreur qu'il inspire aux femmes, aux enfants et même aux hommes mes qui croient aux revenants, ont fait considérer l'effrave comme l'oiseau funèbre, comme le messager de la mort; ils s'imaginent que, quand il se fixe sur une maison et qu'il y fait retentir une voix différente de ses accents ordinaires, c'est pour appeler quelqu'un au cimetière. C'est le même oiseau que les campagnards du midi de la France désignent sous le nom de "chouette de clochers et de Bucou l'hoti, parce qu'ils croient que cette chouette vient, pendant la nuit, boire l'huile qui brûle dans les lampes des églises." Cette mauvaise réputation, dit LeMaclat, faite à l'effrave par la superstition populaire devrait être remplacée par un sentiment de gratitude et de bienveillance; car cet oiseau est, de tous les rapaces nocturnes, le plus utile à l'homme, par suite de la chasse destructive qu'il fait aux mulots, rats et autres rongeurs nuisibles à l'agriculture. L'effrave niche dans les vieilles tours ou dans les creux des rochers.

Concluons maintenant nos remarques sur la famille *Strigida*, qu'Audubon divise en six classes, par une esquisse rapide de ce blanc chasseur polaire, *Nyctea Nivea* le hibou blanc ou HARFANG. Ce hibou n'a pas d'aigrettes ou cornes; avec le grand aigle des mers du nord (*Haliastur pelagicus*), le compagnon de ses rapines, il choisit les solitudes glacées du cercle arctique pour ses quartiers généraux. Plus d'une fois nous rappelons l'avoir vu en février et mars, planer majestueusement au dessus des immenses battures couvertes de glaces, qui bordent le St. Laurent, à St. Thomas, comté de Montmaguy. Quand il descend du pôle vers le sud, il s'arrête quelque fois sur les vergues des navires, et on peut alors le prendre sans peine, à cause de son extrême fatigue. Il chasse en plein jour et niche sur les rochers escarpés ou sur les vieux pins des régions glaciales. Il se nourrit de perdrix, canards, perdrix blanches, lièvres et rats. Sa voracité est telle, qu'il enlève quelquefois sous le nez du chasseur, le gibier que celui-ci vient d'abattre et qu'il n'a pas eu le temps de ramasser. Les Aborigènes mettent à profit cette habitude du rapace: ils jettent en l'air un oiseau mort; le harfang s'élançait dessus et il devient facile de le tuer. Son plumage, surtout dans les vieux mâles, est éclatant de blancheur, parsemé de petites demi lunes grises—les pieds sont tellement couverts de plumes, que l'on ne voit que les griffes—longueur 21 pouces—envergure 53 pouces dans le mâle—dans la femelle 26 65—selon la règle générale chez les oiseaux de proie, la femelle est toujours plus grande que le mâle. Les Creeks le nomment *Wapohoo*; les Esquimaux, *Oopegnak*. Audubon dit avoir extrait de l'estomac d'un hibou blanc un énorme rat, dont la tête et la queue étaient presque entières—le même auteur décrit, d'une manière plaisante, les artifices de cet oiseau lorsqu'il fait la pêche. "Il s'incline, dit-il, sur un rocher près de la mer, la tête tournée vers l'eau; il fait le mort et attend patiemment l'occasion de happer une victime, qu'il ne manque jamais; dès qu'un poisson monte à la surface, rapide comme l'éclair, la griffe du harfang le saisit; puis il se retire à quelques pieds de distance pour dévorer sa proie et recommence le même manège; si la pêche manque, il va choisir un autre endroit, s'accroupit à une petite distance et se traîne sans bruit au bord, pour saisir une nouvelle proie, qu'il étire de ses deux griffes, pour aller la déguster à loisir et en silence dans un bois voisin. Des trappeurs se plaignaient que leurs rats musqués étaient enlevés de leurs pièges: un d'eux *appata* avec de la chair de ce rongeur, et chaque matin il était récompensé par la capture d'un ou deux hiboux blancs, de sorte que dans peu de jours, il réussit à exterminer ces bandits."

Le vol de ces oiseaux est ferme, continu, uniforme et parfaitement silencieux: ils saisissent leurs victimes avec la rapidité d'un trait et s'arrêtent à terre pour les dépêcher. Quand il s'agit de poursuivre un canard, une oie ou une tourterle, le rapace augmente sa vitesse d'une manière surprenante et frappe l'oiseau, à la manière de l'épervier. On le rencontre d'ordinaire dans le voisinage des rivières et des ruisseaux, qui forment des chutes et des bassins, où le harfang guette et saisit le poisson tel que nous venons de le dire. Dans les latitudes polaires, souvent le chasseur se voit ravir la perdrix qu'il vient de tuer, par ce hibou qui penlève à sa barbe. Sir John Richardson dit l'avoir remarqué dans presque toutes les terres arctiques qu'il a visitées pendant l'été; l'hiver, le harfang émigre avec la perdrix blanche—sa nourriture ordinaire—à des localités un peu moins exposées. "Je l'ai remarqué, dit-il, généralement posé à terre et lorsque je le troublais, il prenait son vol,

(1) Serait-ce à ce nocturne que Longfellow fait allusion, dans son poème d'Hyperion: "Car le hibou est un oiseau grave; c'est une anacorchète, qui, à minuit, entonne sa litanie dans le temple de la nature?"

et allait s'abattre un peu plus loin, toujours sur le qui rira. Je l'ai vu poursuivre au vol le hévre de l'Amérique et faisant des efforts étonnés pour frapper de ses serres ce léger coursier des bois. En hiver, lorsque le harfang est gras, les indiens et les européens mêmes se nourrissent de sa chair, qui est blanche et excellente au goût. La femelle n'est jamais blanche. Le docteur Hall, de Montréal, prétend également que cette espèce niche dans le voisinage de Montréal—ce que nous osons révoquer en doute, sauf preuve du contraire. Ceci nous donne occasion de demander plus que jamais aux chasseurs et aux voyageurs canadiens leurs remarques, leurs expériences, afin de dessiner d'une manière exacte la physiologie, les habitudes et le parcours géographique des groupes que nous aurons à décrire—nous leur tiendrons compte de leurs renseignements dans les notes que nous aurons occasion d'ajouter à ce travail.

J. M. LEMOISE.  
(Canadien.)

## EDUCATION.

### PÉDAGOGIE.

#### DE LA MANIÈRE D'INSTRUIRE LES ENFANTS EN LEUR FAISANT TROUVER LES CHOSSES.

Il y a deux manières principales d'apprendre aux enfants ce qu'on veut leur faire connaître ; exposer les choses avec les explications et les développements nécessaires, ou les faire trouver par les enfants eux-mêmes. La première manière est celle qui est le plus généralement suivie, c'est la marche ordinaire des livres d'enseignement ; la dernière, d'un usage moins habituel dans les classes, est cependant employée fréquemment par les instituteurs qui tiennent à faire comprendre les choses à leurs élèves. Quel est d'ailleurs le père ou le maître qui, sans bien s'en rendre compte, n'ait eu recours à ce moyen de faire connaître à un enfant des choses qu'il ignore ?

La première méthode a, dans l'enseignement, des inconvénients qui acquièrent surtout de la gravité lorsqu'il s'agit d'instruire de jeunes enfants. Ceux-ci, sachant encore peu et ayant un bien petit nombre d'idées, ont par là moins de moyens de comprendre ce qu'on leur expose ; on n'est même pas certain que les mots dont on se sert pour le leur expliquer nient un sens bien clair pour eux. On ne peut donc pas savoir s'ils ont bien saisi le sujet. Pour s'en assurer, on est forcé de s'interrompre sans cesse, afin de leur faire des questions qui permettent de voir par leurs réponses s'ils ont compris jusque-là. S'ils n'ont pas compris, on le reconnaît, il est vrai, à l'embarras de leurs réponses ou aux erreurs qu'ils commettent, mais sans savoir on a commencé l'erreur. Pour le découvrir, il faut revenir sur ses pas, et, en reprenant le sujet, recommencer une série de questions qui fassent trouver le point de départ de l'erreur ; on perd alors le temps qu'on a cru gagner.

Un autre inconvénient grave de cette manière d'enseigner, c'est que les enfants sont moins attentifs, et la faute en est, non point à leur dissipation, à leur légèreté ou au défaut de goût pour l'instruction, mais à leur âge, et surtout à la méthode elle-même. Les enfants ne sont pas attentifs, uniquement parce que leur rôle est trop passif dans la leçon ; ils écoutent, mais ne parlent pas ; ils auraient bonne envie de suivre et de comprendre, mais ne devant qu'écouter pour saisir, et n'ayant pas d'efforts à faire pour rendre dans leur propre langage ce qu'on leur enseigne, un rien distrait leur esprit et leur fait perdre le fil de la leçon. Ce fil, une fois perdu, la peine qu'ils ont à saisir la suite les rend de plus en plus inattentifs.

On remédie sans doute à cet inconvénient en s'interrompant fréquemment pour leur adresser des questions. On

réveille ainsi leur attention en faisant entrer leur esprit en activité ; on renoue aussi par ce moyen la chaîne des idées qui menaçait de se briser. On parvient alors d'autant plus sûrement à son but qu'on parle moins longtemps de suite, et qu'on s'arrête plus souvent pour questionner les enfants. La meilleure leçon est, en effet, celle qui ressemble le plus à un entretien dans lequel le maître parle moins qu'il ne fait parler les élèves.

Admettons maintenant qu'en leur exposant les faits on n'ait réussi à les leur faire bien comprendre ; on n'en est pas moins exposé à un grand danger, celui de leur voir oublier promptement ce qu'on leur a ainsi enseigné. Comme ils n'ont pas été tenus assez longtemps sur les faits, comme ceux-ci ont passé trop rapidement dans leur esprit, ils n'y ont pas fait une impression assez profonde, ou bien cette impression a été effacée par d'autres. C'est ainsi qu'on voit les enfants oublier si vite les choses mêmes qu'ils paraissent avoir le mieux comprises.

Nous ne voulons pas nier pourtant les avantages de cette manière d'enseigner : elle est plus rapide, elle permet d'apprendre plus de choses dans le même temps ; mais c'est précisément là ce qui en fait le défaut lorsqu'il s'agit d'instruire de jeunes enfants ; on les instruit davantage en apparence, mais, en réalité, on les instruit moins bien ; ils voient plus de choses, mais il les retiennent moins ; ils n'ont pas le temps de se les approprier, et ils les oublient dans un temps aussi court que celui qu'on a mis à les leur apprendre.

La manière d'enseigner, qui consiste à faire trouver les choses aux enfants, a des avantages opposés ; elle a aussi des inconvénients, car quelle chose n'en a pas en ce monde ? Tout se réduit à savoir de quel côté se trouve la plus grande somme d'avantages avec les inconvénients les plus faibles. Un léger examen suffira, je l'espère, pour prouver qu'au point de vue du succès de l'enseignement et du profit des élèves, la supériorité est à cette dernière manière.

Pour l'apprécier en elle-même, il suffit en quelque sorte de prendre partout l'inverse de ce que nous venons de dire. Ainsi, lorsqu'on la suit, l'inattention des élèves, ce désespoir des maîtres, disparaît presque entièrement. Non-seulement ils sont plus attentifs, mais encore ils le sont presque sans interruption. Ce résultat provient uniquement de ce qu'ils ont, pendant la leçon, un rôle actif ; ils n'écoutent plus seulement, ils parlent, ils agissent, ils cherchent sans cesse ; leur intérêt est, en outre, excité par ce qu'ils trouvent à chaque instant ; ils sont par là stimulés à chercher pour trouver encore.

Un second avantage de cette manière de procéder consiste à fournir sans cesse au maître le moyen de savoir si les enfants comprennent. Comme en instruisant ainsi on n'expose pas, mais qu'on amène seulement les élèves à trouver, on est guidé par leurs réponses. On voit à chacune s'ils sont dans la bonne voie, et, au moment où une erreur apparaît, on en est averti, et l'on peut la rectifier. Les questions qu'on leur adresse étant toujours une conséquence des réponses qu'on a provoquées, la leçon devient un véritable entretien, dont le maître tient le fil tout en paraissant se laisser diriger par les élèves.

Un troisième avantage opposé aux inconvénients signalés plus haut, c'est que l'esprit possède mieux ce qu'il s'est ainsi approprié par un travail personnel. L'instruction n'est plus un savoir communiqué et retenu de mémoire, c'est un savoir véritablement acquis et qui fait en quelque sorte partie de nous-mêmes. L'élève n'est donc plus autant exposé à oublier ce qu'il apprend ; c'est son œuvre, sa chose propre, le fruit de son travail, et il le retient avec plus de ténacité, de la même manière, si l'on peut employer cette comparaison, que nous conservons plus sûrement la fortune acquise par nos efforts que celle dont nous avons simplement hérité.

L'esprit retient d'ailleurs les choses d'autant mieux qu'il s'y arrête plus longtemps. C'est justement le cas de cette manière d'enseigner qui arrête davantage les élèves sur ce qu'ils étudient ; c'est, il est vrai, le principal reproche qu'on puisse adresser. Cette marche est, en effet, plus lente ; si, en la suivant, on enseigne mieux les choses, elle ne permet pas d'enseigner la même quantité dans le même temps. Resterait pourtant à savoir si, en fin de compte, elle n'aboutit pas à en apprendre davantage tout en les apprenant mieux.

J.-J. RAPET.

(A Continuer.)

### De l'enseignement de l'histoire du Canada dans les Ecoles.

" Notre histoire présente les plus grands exemples d'humanité, de désintéressement, de courage et d'un empressement général à courir à la gloire. Combien il est important que des jeunes gens apprennent de bonne heure, que leur patrie a été aussi une terre fertile en héros ! Qu'ils s'efforcent de les imiter, et qu'ils tremblent de dégénérer. Il ne suffit pas de mettre sous leurs yeux des modèles de poésie et d'éloquence, de former des hommes de lettres ; il faut en faire des sujets fidèles, leur présenter des exemples de vertus patriotiques, les enflammer d'amour pour leur patrie."

MALLEBRANCHE.

Ce qui précède, vrai pour l'histoire de la France, est aussi parfaitement vrai pour l'histoire du Canada. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les pages de notre histoire, qui retracent ces beaux jours, que Lord Elgin appelait avec admiration, *l'âge héroïque du Canada* ; il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les immenses travaux des missionnaires de la Nouvelle-France, sur les actions héroïques des Daulac de Madame et de Mlle. de Verchères et de mille autres, dont les noms sont à jamais célébrés dans les annales du pays.

Combien, en effet, il est important que les jeunes gens connaissent de bonne heure les actions de leurs pères, hommes simples et forts, dont le courage était encore centuplé par leurs vertus ! Dans ces temps-ci surtout, où l'on semble se rappeler avec plaisir les actions héroïques de nos ancêtres combien il est important de ne pas laisser éteindre cette étincelle qui commence à briller : car l'histoire c'est le livre de la sagesse, c'est le livre où l'on apprend à devenir homme. L'histoire c'est encore le souvenir du genre humain ; ce que le souvenir est à l'homme, l'histoire l'est aux peuples. Sans le souvenir l'homme n'existerait pas, le souvenir seul lui donne la conscience de ses actions, et lui donne l'expérience, son meilleur guide ; de même l'histoire donne aux peuples l'expérience des siècles passés, et les fait profiter des connaissances et des travaux des peuples qui les ont précédés sur la scène du monde.

Mais pour que l'enseignement de l'histoire ait cet effet si désirable, il y a des conditions, et ces conditions sont essentielles.

Ce n'est pas en surchargeant la mémoire d'un enfant de dates et de faits stériles, sans suite et sans moralité, qu'on obtiendra ce but. Ecoutez Bossuet : " Comme dans toutes les affaires il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver."

Voici maintenant Voltaire qui parle : " La science de l'histoire n'est pas cette science vague et stérile des faits et des dates, qui se borne à savoir en quel temps mourut un homme inutile ou funeste au monde ; science de dictionnaire, qui charge la mémoire sans éclairer l'esprit. On devrait s'attacher à cette histoire de l'esprit humain, qui apprend à connaître les mœurs, qui nous trace, de faute en faute, de préjugé en préjugé, les effets des passions des hommes ; qui nous fait voir ce que l'ignorance ou un savoir mal entendu ont causé de maux, et qui suit partout le fil des progrès des arts à travers ce choc effroyable de tant de puissances et le bouleversement de tant d'empires."

Quoi de plus facile et en même temps de plus agréable que l'enseignement de l'histoire de cette manière ! Quoi de plus propre à intéresser les enfants et à exciter en eux le désir de s'instruire. Les enfants, on le sait, aiment les histoires ; mais pourquoi détestent-ils donc tant l'étude de l'histoire ? C'est qu'il n'y a rien qui res-

semble moins à une *histoire*, que ces compilations de noms et de dates, qui sont propres à rebuter la meilleure volonté du monde. L'instituteur donc, qui voudra réussir dans l'enseignement de l'histoire, devra parsemer habilement sa leçon d'anecdotes instructives, afin de captiver l'attention de ses élèves, et leur donner un peu d'attrait pour une leçon qui leur semble si aride. La leçon devra toujours se faire sur la carte et les élèves auront ainsi constamment sous leurs yeux, les lieux qu'on leur citera ; et de plus, on ne devra laisser passer aucun nom, aucun lieu, sans leur bien faire comprendre le rôle qu'a joué tel personnage, et le rapport de ces lieux avec les faits qui les occupent ; on devra, surtout par des insinuations adroites, les porter à faire des questions, et exciter d'abord leur curiosité, et leur faire désirer la leçon qu'on leur donnera. On devra aussi, suivant la mesure de leur intelligence, leur faire remarquer l'enchaînement des différents faits de l'histoire, comment ils se coordonnent, s'engendrent les uns les autres ; et par-dessus tout leur faire voir le triomphe de la religion et de la morale à travers tous les événements, et en leur faisant toucher du doigt les faits, les persuader qu'il n'y a de bon, de beau, de grand que la vérité.

Alors, on fera avantageusement usage d'un abrégé d'histoire, qui sera pour ainsi dire le résumé de la leçon que le maître aura faite. Les enfants l'apprendront avec plaisir après l'explication qui en aura été préalablement faite, de la manière plus haut recommandée.

C'est ainsi que je suis parvenu à faire de l'étude de l'histoire une occupation agréable et utile à la fois, aux élèves ; et le peu d'expérience que j'ai eu en cette matière me permet d'affirmer que c'est un des meilleurs moyens de réussir dans l'enseignement de l'histoire. Qu'on l'essaie et l'on en jugera.

A. AMYRAUD, Inst.

St. Constant, 21 avril 1860.

### GRAMMAIRE FRANÇAISE.

#### LA REGLE DES PARTICIPES

Il y a, dans le programme actuel de l'enseignement élémentaire, un certain nombre de théories, dont on fait un mystère aux élèves, en ayant bien soin de leur dire : " Cela est très-difficile, faites attention ; " préambule ridicule qui, trop souvent, est interprété de la manière suivante par la plupart des enfants : " Oh ! cela est trop difficile, je ne pourrai jamais le comprendre, ... il faudrait se donner trop de peine pour le savoir bien."

Je vais en signaler quelques-unes, savoir :

En arithmétique, la théorie de la division.

En algèbre, la théorie des quantités négatives.

En géométrie, le théorème du carré de l'hypothénuse, vulgairement appelé *Pont-aux-Anes*.

En physique, la théorie de la pesanteur.

En cosmographie, le mouvement diurne.

Dans la grammaire grecque, l'emploi de l'optatif et la théorie des accents.

Dans la grammaire latine, les règles du *que retranché*.

Et dans la grammaire française, les règles du *participle*.

Il serait trop long de donner ici des explications sur tant de matières diverses, qu'il me suffise d'affirmer, sur bonne autorité, aux élèves, que cela n'est pas plus difficile que les autres parties du programme, ce dont ils peuvent aisément se convaincre par eux-mêmes, en allant puiser leurs renseignements à de bonnes sources.

Je parlerai ici de la règle des participes.

Avez-vous jamais rencontré un de ces hommes, qui sont *pédagogues jusqu'à la moelle des os* ? Et, pour traduire ma pensée en un seul mot, avez-vous connu des *pédants* ? Il en est de tels dans le monde. Vous avez peut-être eu l'occasion de causer avec quelqu'un d'entre eux de la règle des participes ? Aussitôt que vous abordez cette question, un sourire de satisfaction, qu'il s'empresse de réprimer, a erré sur les lèvres de votre interlocuteur : " La règle des participes, vous dit-il, oui, c'est assez difficile, cependant elle est assez bien expliquée dans telle ou telle grammaire, " une seule chose y manquait. ... J'y ai fait un petit changement, " et je crois pouvoir vous l'expliquer en peu de mots d'une manière satisfaisante."

Evidemment un si docte personnage commande l'attention... il commence. ... Et le plus souvent vous avez dû vous apercevoir qu'il a parlé, en peu de mots, pendant deux ou trois heures, vous laissant Gros-Jean comme devant à l'endroit des participes.

Hélas ! une triste pensée me vient en ce moment à l'esprit. ... *homo sum et nihil humanum...* ce qui veut dire en français que,

moi aussi, je viens offrir, aux lecteurs de ce journal, une *théorie des participes*. J'ose espérer toutefois qu'on me lira avec indulgence, en égard aux considérations suivantes :

- 1o. Je serai excessivement court.
- 2o. Quoique, généralement, on ne trouve pas, dans les grammaires, la règle des participes formulée comme on la trouvera ici, je l'ai entendu expliquer de la sorte par beaucoup de professeurs et ne me flatte point, en conséquence, d'avoir *inventé*.
- 3o. Cette théorie n'offre, en réalité, que quelques règles pratiques faciles à déduire des 15 ou 20 pages (au minimum) que l'on trouve dans la plupart des grammaires, notamment Noël et Chapsal, P. Poitevin et autres.

DES PARTICIPES.

Le participe est un mot qui tient de la nature du verbe et de la nature de l'adjectif.—C'est pour cela que ce mot est appelé participe, car participer d'une chose, c'est tenir de la nature de cette chose, comme, par exemple, quand on dit : *Son enthousiasme participe de la folie*.—Il y a deux sortes de participes, le participe présent et le participe passé.

On appelle *participe variable*, un participe qui s'accorde avec le terme de la phrase qu'il modifie.—Participe *invariable*, un participe qui ne s'accorde pas avec le terme qu'il modifie.

Participe présent.—Règle unique : Le participe présent est toujours invariable, excepté quand il est employé avec le verbe auxiliaire être exprimé ou sous-entendu.

- Exemples : 1. J'ai rencontré votre mère *parlant* pour l'Europe.  
 2. Ces personnes sont *obligeantes*.  
 3. Ce sont des personnes *obligeantes* (qui sont *obligeantes*.)

Participe passé avec être. Règle unique : Le participe passé est toujours variable, lorsqu'il est construit avec le verbe être exprimé ou sous-entendu.

- Exemples : 1. Le fer est émussi, les bûchers sont éteints. (Voltaire.)  
 2. Que de scandales évités ! que de crimes prévenus ! (Massillon.)

Participe passé avec avoir. Règle A. Le participe passé accompagné de l'auxiliaire avoir est invariable, lorsqu'il peut être remplacé dans la phrase par le participe présent, accompagné du mot être (p. passé de être) sans changer de place le régime direct du participe.

Exemples : J'ai vu votre père, (régime direct.)

J'ai été voyant votre père, (régime direct à la même place.)

Règle B. Le participe passé accompagné d'avoir est variable lorsque le changement sus-mentionné ne peut se faire sans changer de place le régime direct du participe.

Vous m'avez prêté vos livres (r. d.) et je les (r. d.) ai lus.  
 Vous avez été prêtant à moi vos livres (r. d. à la même place.)

Et j'ai été lisant eux, (r. d. changé de place.)  
 Corollaire.—Les participes des verbes neutres employés avec avoir sont invariables, car ils n'ont point de régime direct.

Les dix ans qu'il a vécu, (Noël et Chapsal.)  
 Trois cas particuliers : 1. Précédé de que, le participe est toujours variable.

- Exemple : Les succès que vous avez obtenus.  
 2. Entre deux que le participe est toujours invariable.

Exemple : Les succès que j'ai présumé que vous obtiendrez.  
 3. Suivi d'un infinitif, le participe est variable, si cet infinitif peut être remplacé par son participe présent, et invariable si cet infinitif peut être remplacé par son participe passé.

Exemples : 1. Cette dame chante bien, je l'ai entendue chanter. (Chantant.)

2. Cette romance est charmante, je l'ai entendue chanter. (Chantée.)

Corollaire.—Ces règles s'appliquent aux verbes accidentellement pronominaux, en les ramenant à la forme active.

Exemples : Ils se sont adressés des lettres. (Règle A.)  
 Elles se sont blessées. (Règle B.)

Quant au participe des verbes essentiellement pronominaux, il s'accorde toujours avec le pronom qui le précède.

Exemple : Les ennemis se sont enfuis.

Je suis combien ces règles sont imparfaites au point de vue de la logique, et qu'on pourra me présenter des cas où l'application en est assez difficile ; mais combien d'enfants ne sont-ils pas rebutés par les 15 ou 20 pages d'explications dont j'ai parlé plus haut.

J'en parle par expérience, et c'est par commisération pour quelques-uns de mes élèves, que je voyais rebutés par la longueur des grammaires sur ce sujet, que j'ai mis au net les explications précédentes. Je m'en sers depuis plusieurs années, et j'ai trouvé que les enfants les apprennent sans difficulté.

Leur simplicité m'engage à les recommander à MM. les professeurs, surtout pour les enfants les plus jeunes, ceux-là surtout demandant à ne pas être rebutés dès le commencement, si on veut leur inspirer le goût de l'étude, que la nature a donné à très peu d'entre eux. Une fois ces règles bien connus, les élèves résoudrent sans peine les cas particuliers les plus difficiles.

EMM. BLAIN,  
 Professeur de langues.

Québec, mai 1860.

Exercices de Grammaire.

Récapitulation générale sur les trente-six premiers paragraphes de la grammaire.

Le serin et le rossignol.—Si le rossignol est le chantre des bois, le serin est le musicien de la chambre ; le premier a tout reçu de la nature, le second participe à nos arts. Avec moins de force d'organe, moins d'étendue dans la voix, moins de variété dans les sons, le serin a plus d'oreille, plus de facilité d'imitation, plus de mémoire ; et comme la différence qu'il y a dans le caractère, surtout dans ces animaux, tient de très-près à celle qui se trouve entre leurs sens, le serin, dont l'ouïe est plus attentive, plus susceptible de recevoir et de conserver les impressions étrangères, devient aussi plus social, plus doux, plus familier ; il est capable de connaissance et même d'attachement ; ses caresses sont aimables, ses petits dépits innocents, et sa colère n'a jamais blessé ni offensé personne.

Ses habitudes naturelles le rapprochent encore de nous : il se nourrit de graines, comme nos autres oiseaux domestiques ; on l'éleve plus aisément que le rossignol, qui ne vit que de chair ou d'insectes, et qu'on ne peut nourrir que de mets préparés. Son éducation, plus facile, est aussi plus heureuse ; on l'éleve avec plaisir, parce qu'on l'instruit avec succès ; il quitte la mélodie de son chant naturel pour se prêter à l'harmonie de nos voix et de nos instruments ; il applaudit, il accompagne, et nous rend au-delà de ce qu'on peut lui donner.

Le rossignol, plus fier de son talent, semble vouloir le conserver dans toute sa pureté ; au moins paraît-il faire assez peu de cas des nôtres : ce n'est qu'avec peine qu'on lui apprend à répéter quelques-unes de nos chansons.

Le serin peut parler et siffler ; le rossignol méprise la parole autant que le sifflet, et revient sans cesse à son brillant ramage.

Son gosier, toujours nouveau, est un chef-d'œuvre de la nature, auquel l'art humain ne peut rien changer ni ajouter ; celui du serin est un modèle de grâces, d'une trempe moins ferme, que nous pouvons modifier. L'un a donc bien plus de part que l'autre aux agréments de la société ; le serin chante en tout temps, il nous récréé dans les jours les plus sombres, il contribue même à notre bonheur, car il fait l'amusement de toutes les jeunes personnes.

Questionnaire.

1. Traduisez par le pluriel tout ce qui se rapporte au serin et au rossignol dans le premier alinéa de cet exercice.

Corrigé.—Si les rossignols sont les chantres des bois, les serins sont les musiciens de la chambre. Les premiers tiennent tout de la nature, les seconds participent à nos arts. Avec moins de force d'organe dans la voix, moins de variété dans les sons, les serins ont plus d'oreille, plus de facilité d'imitation, plus de mémoire ; et comme les différences qu'il y a dans le caractère, surtout dans ces animaux, tiennent de très-près à celles qui se trouvent entre leurs sens, les serins, dont l'ouïe est plus attentive, plus susceptible de recevoir et de conserver les impressions étrangères, deviennent aussi plus sociaux, plus doux, plus familiers ; ils sont plus capables de connaissance et même d'attachement ; leurs caresses sont aimables, leurs petits dépits innocents, et leur colère n'a jamais blessé ni offensé personne.

II. Rolevez les noms défectifs et les noms généraux que vous rencontrerez dans l'exercice.

Corrigé.—Noms défectifs : nature, défectif dans ce sens :—ouïe, défectif dans ce sens :—colère, etc.

Noms généraux : *personne*, dans n'a jamais blessé ni effrayé *rossignol*; — *on*, dans on l'élève plus aisément que le *rossignol*; — dans qu'on en peut nourrir; — *rien*, dans ne peut rien changer ni ajouter.

III. Mettez au pluriel les noms qui sont ici au singulier, et au singulier ce-x qui sont au pluriel, toutes les fois qu'ils n'appartiennent pas à la règle générale.

CORRIGÉ.—Des bois : *singulier*, du bois; — la voix : *pluriel*, les voix; — ces animaux : *singulier*, cet animal; — leurs sens : *singulier*, leur sens; — autres oiseaux : *singulier*, autre oiseau; — mets préparés, *singulier*, mets préparé, etc.

IV. Re l'avez les adjectifs, indiquez-en le genre, le nombre, l'espèce, dites à quel nom ils se rapportent, mettez au singulier ceux qui sont au pluriel, au pluriel ceux qui sont au singulier, et changez-en aussi le genre en les faisant précéder ou suivre d'un nom d'un genre autre que celui auquel il est joint dans l'exercice.

CORRIGÉ.—LE PREMIER : adj. num. ord. masc. sing., se rapporte à *rossignol*; plur. *les premiers*; — la première *faucette*; — celle : adj. dém. fem. sing., se rapporte à *différence*; plur. *celles*; ce changement; — ATTENTIVE : adj. qual. tem. sing., se rapporte à *ouïe*; plur. *attentives*; élève *attentif*, élèves *attentifs*; — susceptible : adj. qual. fem. sing., se rapporte à *ouïe*; plur. *susceptibles*; homme *susceptible*, hommes *susceptibles*; — LEURS : adj. poss. masc. plur., se rapporte à *sens*, sing. *son*; sa voir, leur voir; — SOCIAL, DOUX, FAMILIER : adj. qual. masc. sing., se rapportant à *serin*; plur. *socials*, *doux*, *familiers*; raison, sociale, personne *douce*, *familière*, etc.

V. Remplacez les pronoms par les noms qu'ils représentent, depuis *ses habitudes* jusqu'à *le rossignol plus fier*.

CORRIGÉ.—LE rapproché : *rapprochent* LE SERIN; — IL SE nourrit : LE SERIN *nourrit* le SERIN; — ON l'élève : on élève LE SERIN, etc.

VI. Relevez les verbes depuis le commencement jusqu'à *se habitudes*, indiquez-en le temps, le mode, le nombre, la personne la conjugaison.

CORRIGÉ.—EST : auxiliaire, ind. prés. trois. pers. sing. quat. conj.; — TIENT : ind. prés. act. de la deux. conj. trois. pers. sing. de *tenir*, *tenant*, *tenu*, *je tiens*, *je tins*, etc.

VII. Relevez les verbes, depuis *ses habitudes* jusqu'à *il applaudit*, faites-en connaître les sujets et les compléments, dont vous indiquez la nature.

CORRIGÉ.—RAPPROCHE : sujet, *ses habitudes naturelles*, compl. dir., le représentant *serin*; compl. ind., *de nous*; compl. circ., *encore*. — NOURRIT : sujet, *il* (le serin); compl. dir., *se* (le serin); compl. ind., *de graines*; compl. circ. de comparaison, *comme nos autres oiseaux*.

VIII. Mettez au passif les verbes qui sont employés ici à l'actif, en ayant soin de faire, dans la proposition, les changements nécessaires.

CORRIGÉ.—Le premier a tout reçu de la nature : *Tout a été reçu de la nature par le premier*. — Sa colère n'a jamais blessé ni offensé personne : *Personne n'a jamais été blessé ni offensé par sa colère*. — Ses habitudes naturelles le rapprochent encore de nous : *Il est encore rapproché de nous par ses habitudes naturelles*, etc.

## AVIS OFFICIELS.

### NOMINATIONS.

#### COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général en Conseil, le 29 mai dernier, a bien voulu faire la nomination suivante de commissaires d'école :  
Comté d'Argenteuil. — Township Morin : MM. William Walshorn, Joseph Seale, James Jackson, Isaac Jeckell et John Burns.

Son Excellence, le Gouverneur-Général en Conseil, le 4 du courant, a bien voulu faire la nomination suivante de commissaire d'école :  
Comté de Québec. — St. Danstan : M. Moses Taylor.

#### SÉPARATION ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général en Conseil, a bien voulu, le 29 mai dernier :

1o. Diviser en deux parties le township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, et les ériger en municipalités scolaires séparées, la première comprenant les six premiers rangs du township et devant être nommée Chatham No. 1, et la seconde comprenant tous les autres rangs du township, depuis le No. 7 inclusivement et devant être nommée Chatham No. 2.

2o. Séparer le village de Melbourne du township de Melbourne, dans le comté de Richmond, et ériger le village en municipalité distincte du township.

3o. Diviser la municipalité scolaire de Fox et Griffin Cove, dans le comté de Gaspé, en deux parties, chacune devant former une nouvelle municipalité scolaire, et ériger la première sous le nom de Rivière au Renard, avec les limites suivantes : depuis les cannes de Roche, au nord-est, jusqu'à la petite Rivière au Renard, au sud-ouest, formant une étendue de deux lieues; et la seconde sous le nom de l'Anse à Grisfonds, aussi avec les limites suivantes : depuis les trois ruisseaux jusqu'aux cannes de Roche, sur une étendue de trois lieues.

4o. Annexer à la municipalité scolaire du township de Harvey, dans le comté de Chicoutimi, cette partie de la municipalité scolaire de St. Joseph, dans le même comté, située depuis la rivière Vallier, en descendant, jusqu'à la ligne de séparation du dit township de Harvey.

5o. Séparer les Côtes des Prairies et St. George, de la municipalité scolaire de St. Jérôme, dans le comté de Terrebonne, et les annexer à la municipalité scolaire de St. Jérôme No. 4.

6o. Séparer de la municipalité scolaire de Ste. Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, les côtes ou concessions de Stragany, (Océraga) et de St. Rémi, et de les ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de Ste. Geneviève No. 3.

Son Excellence, le Gouverneur Général en conseil, a bien voulu, le 12 courant, séparer la paroisse de St. Charles Borromée, dans le comté de Joliette, en deux parties, et de les ériger en municipalités scolaires. La première sous le nom de municipalité scolaire du village d'Industrie, qui comprendra le territoire situé et renfermé dans les limites de la municipalité de St. Charles Borromée, qui se trouve borné au nord-est par le chemin des Prairies, depuis la terre de Joseph Deschamps jusqu'à la ligne nord-ouest de la terre de Joseph Bénédy, et ensuite, par la même ligne, jusqu'à la rivière l'Assomption, et de la dite rivière l'Assomption jusqu'à la ligne qui sépare la terre de François Paquin de celle de Charles Longpré; au sud-ouest par le trait-carré des terres du ruisseau St. Pierre; au nord-ouest par la ligne qui sépare la terre de François Paquin de celle de Charles Longpré, et au sud-est par la ligne qui sépare le domaine des seigneurs de Lavallée des terres de la veuve Narcisse Perreault, épouse actuelle de Jean Baptiste Prud'homme, et de Joseph Verreault, et ensuite par la ligne nord-ouest de la terre de Joseph Deschamps jusqu'au chemin des Prairies, plus la concession dite du Vieux Moulin; et la seconde, gardant l'ancien nom de municipalité scolaire de St. Charles Borromée, comprendra le reste de la paroisse de St. Charles Borromée.

#### AVIS AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VIC., CHAP. 64.

1o. Aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

2o. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

3o. Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il s'agit, sera tenu de s'en enquérir auprès du maître de poste de sa localité et au bureau d'éducation, à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

4o. Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont été portées déjà sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas alors reçu ces formules devront en faire la demande.

5o. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules dont ils auront besoin.

PIERRE J. O. CHARVEAU,  
Surintendant de l'Éducation.

#### Avis aux Secrétaires trésoriers.

En rédigeant les rapports semi-annuels de leurs municipalités scolaires, les secrétaires-trésoriers doivent avoir soin d'indiquer le montant entier du salaire que touchent les instituteurs, celui qui payent les commissaires, soit pour loyer, bois de chauffage et pension, et enfin, tout ce qui est accordé aux instituteurs, à quelque titre que ce soit.

Les secrétaires-trésoriers voudront bien aussi faire leurs calculs en dollars et centins, et ne pas omettre de faire les additions au bas de cha-

avec des colonnes de leurs rapports. Ainsi, au lieu de mentionner seulement que l'on perçoit chaque mois la somme de tant en tant mensuel, que l'on indique au bas de la colonne le total de la perception.

LOUIS GIARD,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

Mlles. Margaret Brodie, Mary McKinnon, Christiana McKinnon, Flora McKillop, Margaret McDonald; MM. John Fitzgerald, David Harrower, William Hatchison, Peter McKenzie et Robert Spence, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

D. WARRIE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'ONTARIO.

Mlles. Sarah Barnard, Caroline Bolton, Francis Gorman, Philomène Gauthier, Ellen Mulligan, Madame Ann Heckill; MM. James A. Halliday, Isidore Jollon, Michel McCarthy, Thomas Stephens et Benjamin Sheriff, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

JOHN R. WOODS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHERRBOOKE.

M. Samuel S. Nickerson et Mlle Mary Rugg, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

Mlles. Ruth Bishop, Sarah Jane Bowen; M. James Chapman; Elles. Estlia Donohue, Jane Gage, Harriet Halliwick, Mary Ann Halliwick, Eliza Kent, Esther Loring, B. F. Libbey, Martha MacCollloch, Mary McLellan, Mary A. Parker, Rebecca Parker et Helen M. Pierce, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

S. A. HUMB,  
Secrétaire.

DONS OFFERTS AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des dons suivants:

De M. l'abbé Faillon, de Montréal: Vie de Mlle. Le Ber: 1 vol. in-12o.  
De M. Côme S. Cherrier, O. R. de Montréal: De la Liberté de l'Église et de l'Église, par le R. P. H. D. Lacordaire, des Freres Prêcheurs, de Paris; 1 brochure in-8o.

De MM. Harper et Brothers, libraires à New-York: Harper's Series School and Family Readers, série de 5 vols., in-12o, avec gravures.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. Ambroise Blais, muni d'un diplôme d'école élémentaire et temporairement domicilié à Montréal.

Mlle. Caroline Borne, munie d'un diplôme et de bonnes recommandations, enseignera le français, l'anglais, la musique, divers ouvrages de tricot. Adresse: Mlle. Caroline Borne, chez M. A. Boucher, rue Laguchetière.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN 1860.

Onzième Conférence de l'Association des Instituteurs  
en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier,  
vendredi, 25 mai 1860.

Avant de se réunir, les instituteurs se rendirent dans la chapelle de l'École, où Sa Grandeur, Mgr. l'Évêque de Montréal, offrit le saint sacrifice de la messe à leur intention. Après la messe, Mgr. leur fit un touchant discours sur leurs devoirs et les exhorta à les accomplir en leur proposant les plus saints modèles.

Furent présents à la conférence, l'hon. P. J. O. Chauveau, surintendant de l'éducation, le Rév. Messire H. Verreau, principal; MM. les inspecteurs d'école F. X. Vulado, E. Grandin et M. Caron; MM. A. Dalaire, président, F. X. Héty, vice-président, D. Boudrias, trésorier, E. Simays, secrétaire; MM. U. E. Archambault, J. C. Guilbault, M. Emard, P. Jardin, F. X. Desplaines, P. H. St. Hilaire, J. E. Labonté et P. P. Anger, conseillers; et MM. L. Kirouac, A. M. Moffat, P. Delaney, F. Gauvreau, H. Perrin, N.

Bonlé, L. A. Anger, F. X. Coutu, A. Magnan, H. E. Martineau, R. Martineau, L. G. Destroismaisons, T. Amyraut, S. Dumas, F. Beausoleil, D. Bombonnière, L. G. Authier, F. X. Dajenais, T. M. O. Caron, H. Harty, H. A. Trépanier et L. Deslaurier, instituteurs; M. J. O. Parent, membre honoraire, ainsi que MM. les élèves-maitres de l'École Normale.

À l'ouverture de la séance, lecture fut faite par le secrétaire du compte-rendu de la dernière conférence tel que couché sur le registre des délibérations; on procéda ensuite à l'appel nominal des membres de l'association, et MM. F. X. Desplaines et Hercule Perrin, nommés par le conseil, furent désignés pour préparer chacun une lecture pour la prochaine conférence.

Par ordre du conseil, le secrétaire annonça ensuite, comme sujet de discussion, pour la conférence du mois d'août prochain, la question suivante, qui fut vivement recommandée à l'attention des instituteurs: «Quels moyens les instituteurs peuvent-ils prendre pour développer, chez leurs élèves, les inclinations propres à en faire des citoyens capables de conserver la nationalité Canadienne-« Française? »

M. U. E. Archambault, principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, posant en principe que l'homme n'est homme que par la volonté, fit alors une lecture philosophique sur l'éducation et sur la puissance de la volonté de l'homme.

L'hon. P. J. O. Chauveau félicita M. Archambault sur sa lecture. Il constata les progrès faits par l'association sous la bonne influence de l'École Normale, et il engagea les instituteurs à fréquenter les cours de cette école.

Sur l'ordre du président, le secrétaire ayant soumis le sujet de discussion: «doit-on préférer le système des notes au système des livres pour l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire générale, de la littérature, des notions de physique, etc., etc.?»

M. U. E. Archambault se prononça en faveur du système des notes et en fit habilement ressortir les principaux avantages.

M. Labonte approuve ce système avec quelques restrictions quant à l'histoire; il reconnaît l'impérieux besoin d'un tableau chronologique pour la mémoire des dates et il en recommande fortement l'usage. Il est d'avis qu'on ne peut réussir à faire apprendre aux enfants que les faits marquants.

M. E. Simays fit remarquer que le système des notes procure des avantages réels, non seulement à l'élève, mais aussi à l'instituteur, que ce système oblige d'étudier son sujet, de consulter plusieurs auteurs, de compiler, etc.

M. le président n'ayant aucun débat à résumer, pria M. Verreau de parler sur le sujet, et ce monsieur corrobora ce qu'avaient dit les instituteurs: le système des notes ôte la monotonie de l'enseignement — l'enseignement oral est plus animé — l'instituteur donne avec plus de vigueur les explications. — L'effort que fait l'élève pour rédiger ses notes l'oblige à étudier; car il ne saurait mettre en note ce qu'il ne comprend pas.

Sur motion de M. F. X. Desplaines, secondé par M. D. Boudrias, il fut résolu: qu'en vertu du dix-huitième article de notre constitution, tous les instituteurs, qui ont été désignés pour faire des lectures et qui ne se sont pas encore acquittés de ce devoir, soient obligés de le faire à la réunion du mois d'août prochain, ou de faire valoir les raisons qui les en empêcheraient; sinon, que leurs noms soient biffés de la liste des instituteurs formant partie de cette association. Adopté unanimement.

Ensuite l'assemblée vota des remerciements à Monseigneur de Montréal, pour la bonté qu'il a témoignée aux instituteurs en venant à l'École Normale offrir le St. Sacrifice de la Messe à leur intention.

Sur motion de M. D. Boudrias, secondé par M. E. Simays, il fut résolu que des remerciements fussent adressés à l'Excm<sup>te</sup>, ainsi qu'à l'hon. Surintendant de l'Instruction Publique pour avoir promu deux membres de cette association au grade d'inspecteur d'école.

Et après les remerciements d'usage au président, aux officiers et à la presse,

Sur motion de M. M. Emard, secondé par M. F. X. Héty, cette conférence est ajournée au dernier vendredi du mois d'août prochain, à 9 heures A. M.

Ed. SIMAYS, Secrétaire.

Dixième Conférence de l'Association des Instituteurs  
de la Circonscription de l'École Normale Laval,  
tenue samedi, le 26 mai, 1860.

Furent présents:

Rév. M. J. Langevin, ptre., principal de l'École Normale Laval, et M. l'abbé N. Fortier; MM. les inspecteurs d'école P. M. Bardy,

Geo. Tanguay et F. X. Juneau; et MM. J. C. Lafrance, président, F. X. Toussaint, A. Doyle, J. B. Cloutier, N. Lacasse, Chs. Dion, Candide Dufresne, N. Thibault, Ls. Lefebvre, Jos. Létourneau, H. Pelletier, A. Demers, J. Donnelly, C. R. Rouleau, J. DeGuise, A. Esnoff, Geo. Tremblay, Régis Roy, O. Legendre, Cléophte Côté, Chs. Pageau, Désiré Larue, Ls. Roy, F. Declerque, Thél. Lefebvre, G. Labonté, F. X. Gilbert, Jos. Lachance, S. Côté, Cyprien Gagné, Chs. Langlois, Léon Trudelle, Frs. Fortier, F. X. Dion; ainsi que les élèves-maîtres de l'école Normale.

M. le président étant au fauteuil, le secrétaire donna lecture du procès-verbal de la conférence précédente, lequel fut unanimement adopté.

Les trois résolutions suivantes, passées le matin, au conseil de cette association, furent proposées à la conférence et adoptées sans division; savoir:

Proposé par M. Jos. Létourneau et secondé par M. J. Donnelly:

Qu'atin que les membres de cette Conférence qui s'inscrivent pour donner des lectures puissent tous se faire entendre, et qu'il reste assez de temps pour la discussion annoncée, chaque lecture ne dure jamais plus d'une demi-heure.

Proposé par M. N. Lacasse et secondé par M. B. Pelletier:

Que les instituteurs qui n'entreront dans l'Association qu'à la Conférence du mois de mai, soient exemptés de payer l'année alors courante.

Proposé par M. F. X. Toussaint et secondé par M. J. B. Cloutier:

Que la somme de vingt-cinq piastres soit employée à l'achat de livres pour la bibliothèque de cette Association, et que M. le principal de l'école Normale Laval soit prié de se charger de cet achat.

M. le président fit une lecture ayant pour sujet "l'Instituteur." Ce monsieur fit ressortir vivement, et en termes bien choisis, les déboires que l'on éprouve quelquefois dans l'enseignement.

M. James Donnelly et M. Norbert Thibault, firent tous deux une lecture. Le premier parla de "l'Irlande," et le second de "l'Art Epistolaire."

Ces messieurs, à leur début, ont obtenu des succès vraiment heureux. M. Donnelly intéressa en racontant l'histoire d'Irlande jusqu'à sa conquête par les anglais, généralement peu connue, et M. Thibault, en parlant avec habileté d'un art qui, comme il le fit remarquer lui-même, est aussi utile, aussi nécessaire à l'enfant fréquentant l'école du village, qu'à l'homme haut placé dans la société.

Sur l'ordre du président, l'on discuta le sujet proposé à la conférence précédente, savoir: "Quel serait le meilleur moyen à adopter pour faire fixer le minimum du salaire des instituteurs?"

Et MM. F. X. Toussaint, F. Declerque et C. Dufresne proposèrent divers moyens comme propres à faire obtenir le but désirable.

MM. les inspecteurs d'école P. M. Bardy, Geo. Tanguay et F. E. Juneau, bien que désireux d'améliorer le sort des instituteurs, ne purent trouver bien praticables les moyens suggérés.

M. l'inspecteur Tanguay, surtout, fit plusieurs objections, et démontra que les suggestions, assez faciles à faire en cette matière, ne sauraient être adoptées avant d'avoir été bien étudiées dans toutes leurs conséquences.

La discussion était très-animée, et promettait d'être bien longue, par suite des diverses opinions, lorsque M. le principal de l'école Normale, après avoir résumé toutes les suggestions, et présenté lui-même d'autres difficultés, en proposa la continuation à la prochaine conférence. Cette proposition fut adoptée.

M. Frs. Fortin, secondé par M. F. X. Gilbert, proposa et il fut Résolu: Qu'une humble adresse soit présentée au Conseil de l'Instruction Publique, le priant de bien vouloir demander à la législature de voter annuellement une somme de £1000, au lieu de celle de £500 déjà accordée, pour la caisse de retraite, devenue insuffisante à cause du grand nombre de pensions déjà payées.

F. E. Juneau, écr., inspecteur d'école, et MM. Candide Dufresne, C. J. Lafrance, F. Declerque, Jos. Létourneau, Jos. DeGuise, J. Donnelly et N. Lacasse promirent, chacun, de donner une lecture à la prochaine conférence, qui, d'après une résolution unanimement adoptée, devra durer deux jours.

En conséquence, l'assemblée fut ajournée à vendredi, le 21 août prochain.

C. J. L. LAFRANCE,  
Président.  
NAPOLEON LACASSE,  
Secrétaire.

## Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

### EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur LENOIX.

(Suite.)

Avant de passer en revue chacune des municipalités de mon district, qu'il me soit permis de vous indiquer celles qui ont montré le plus de zèle pour les réformes et les améliorations qui leur ont été prescrites. Ce sont, Ste. Marie de Monnoir, l'Ange-Gardien, St. Paul d'Abbottsford, St. Simon, St. Alexandre, Ste. Rosalie, St. Ephrem, la Présentation, St. Mathieu, St. Grégoire, St. Jean-Baptiste, et la ville et la paroisse de St. Hyacinthe. La bonne volonté qu'ont montrée MM. les commissaires d'école de ces diverses localités, est digne des plus grands éloges. Tout a été fait par eux avec le plus grand soin, réparation des maisons d'école et de leurs dépendances, achat de cartes géographiques, de registres, de sièges et de pupitres convenables, de tableaux noirs, de livres, de papier et d'ardoises pour les enfants pauvres; toutes ces choses ont été faites de manière à faire voir que ces commissaires comprennent toute l'importance de leur mission. Je ne puis non plus passer sans signaler l'acte de générosité peu commune, dont vient d'être faite preuve les commissaires et les contribuables de la paroisse de Ste. Brigitte. Cette municipalité, afin d'être plus libérée d'une dette considérable, qui entravait ses opérations, vient de s'imposer volontairement et unanimement une cotisation spéciale, quoique déjà elle se fut cotisée pour l'année à un montant triple de celui exigé par la loi. On appréciera davantage encore le zèle de cette paroisse, lorsqu'on saura qu'elle est actuellement imposée pour la construction d'une église, ce qui, dans d'autres paroisses, a coutume d'être un obstacle au paiement des cotisations scolaires ordinaires.

Je passe maintenant à une revue bien sommaire des diverses municipalités.

#### COMTÉ D'IBREVILLE.

**Christierille.**—Les écoles sont presque toutes sur un bon pied dans cette municipalité et sont généralement bien fréquentées. L'école-modèle, toujours dirigée par M. Auger, dont le salaire n'est que de £60, est tout ce qu'on peut désirer de mieux. Elle a 46 élèves, qui apprennent l'anglais et le français avec succès. Le traitement des institutrices dans cette paroisse varie de £20 à £27. Deux des institutrices enseignaient sans être munies de diplômes, lors de ma première visite; mais elles s'en sont procurés depuis. L'école des dissidents n'était pas en opération lors de ma visite, et les syndics pensaient bien qu'elle ne s'ouvrirait pas cette année.

**St. Alexandre.**—Les deux écoles de cette municipalité, qui sont sous ma juridiction, ne font pas honneur aux instituteurs qui les dirigent, les enfants paraissent intelligents, sont assidus, et cependant paraissent savoir peu de chose. Le salaire des maîtres varie de £10 à £12 10s.

**Ste. Brigitte.**—Lors de ma première visite peu d'enfants fréquentaient les écoles, qui venaient de s'ouvrir. Les affaires de la corporation étaient en mauvais état; £143 avaient été dépensés en pure perte en procès et à payer des intérêts. Aujourd'hui, grâce aux généreux sacrifices dont j'ai parlé plus haut, toutes les dettes sont payées.

**St. Paul d'Abbottsford.**—J'ai été très content de la discipline des écoles de cette municipalité et des progrès dont les élèves ont fait preuve. Les écoles sont aujourd'hui pourvues du matériel nécessaire. Les commissaires font construire une maison d'école dans le rang Papineau, et se disposent à faire l'acquisition d'un terrain au village pour en construire une autre. Les affaires de la corporation sont en très bon état. L'académie des dissidents n'était pas en opération lors de ma visite.

**L'Ange-Gardien.**—Il y a, dans cette paroisse, quatre écoles; outre que je les ai trouvées mieux fréquentées, les élèves y avaient fait des progrès assez remarquables. Les commissaires sont sur le point de créer un nouvel arrondissement, les affaires sont dans un état satisfaisant.

**St. Jean Baptiste.**—Les écoles de cette paroisse n'offrent aucun changement remarquable. Je n'ai pu, d'après vos instructions, y distribuer des récompenses, les commissaires ayant omis de leur

fournir des registres des visites. Les affaires de la corporation scolaire sont gérées d'une manière satisfaisante.

**St. Hilaire.**—Les écoles de cette paroisse n'ont pas fait tout le progrès désirable; deux d'entr'elles sont très irrégulièrement fréquentées. L'académie de filles, tenue par les religieuses des Sts. Noms de Jésus et de Marie, continue à être bien dirigée, les élèves ont fait preuve cette année d'une application bien remarquable. Je suis parvenu non sans peine à rétablir l'ordre dans les affaires pécuniaires des commissaires.

**St. Césaire.**—Les écoles de cette paroisse, deux d'entr'elles exceptées, sont très bien tenues. Les progrès des élèves vont toujours en augmentant, mais il est à regretter que des instituteurs et des institutrices si dévoués soient les plus mal rétribués de tout mon district d'inspection. L'école modèle de cette paroisse, tenue par M. J. Bte. Delage, mérite une mention particulière. Le français et l'anglais y sont enseignés avec un égal succès. L'académie de filles, dirigées par les Sœurs de la Présentation, est sans contredit une des meilleures maisons de ce genre. Cette année elle a été fréquentée par 136 élèves. On y enseigne l'anglais, le français et toutes les branches d'une bonne éducation. Sous tous les rapports elle fait honneur à son digne fondateur, M. Provençal, curé du lieu.

**St. Mathias.**—Les écoles de cette paroisse sont tenues par des instituteurs dont le salaire varie de £50 à £56, et sont généralement bien fréquentées. Les élèves ont fait des progrès satisfaisants. Les commissaires de St. Mathias, dont le zèle est digne de tout éloge, se disposent à établir deux nouveaux arrondissements dont le besoin est évident. Les comptes sont tenus d'une manière satisfaisante.

**St. Marie de Monnoir.**—Cinq des écoles de cette paroisse sont bien tenues. Les élèves ont montré qu'ils avaient fait des progrès. Les quatre autres n'offrent rien de plus remarquable que l'an dernier. Je crois pouvoir dire que l'inaptitude des jeunes institutrices qui dirigent ces écoles y est pour beaucoup. Je ne puis que répéter ce que je vous ai dit dans mon dernier rapport de favorable au collège et à l'académie de filles.

**St. Pie.**—Les écoles de cette paroisse sont généralement mieux tenues que dans ma première visite et beaucoup plus fréquentées. Les traitements des instituteurs et des institutrices sont peu élevés. St. Pie aurait besoin d'une école primaire-supérieure, son village est populeux et désirerait cet avantage. J'ai tout lieu d'espérer que la chose ne se fera pas longtemps attendre. Les maisons d'école sont encore en bien mauvais état et dépourvues de presque tout le matériel nécessaire. Les comptes de la corporation scolaire sont tenus d'une manière satisfaisante, mais la gestion des affaires est négligée.

**St. Damase.**—Deux des écoles de cette municipalité sont mal tenues, dans les autres il y a progrès. L'école du village, dirigée par M. Lussier, est tout ce qu'on peut désirer de mieux pour une école élémentaire. Beaucoup d'enfants y étudient avec succès plusieurs des matières requises pour l'enseignement dans les écoles modèles. J'espère que bientôt MM. les commissaires prendront les moyens d'y établir une école primaire-supérieure. L'état des affaires pécuniaires de cette municipalité est aujourd'hui très satisfaisant; mais les maisons d'écoles sont en très mauvais ordre.

**St. Dominique.**—A l'exception d'une seule, le manque de progrès dans les écoles de cette paroisse est dû à l'apathie des parents, qui n'y envoient pas régulièrement leurs enfants. Les comptes et les délibérations des commissaires sont tenues d'une manière très peu satisfaisante. Il n'y a pas même de registres ni de livres.

**St. Simon.**—Les écoles sont bien tenues et les élèves ont fait des progrès remarquables. La bonne administration des affaires fait honneur aux personnes qui les dirigent.

**St. Hugues.**—Cette paroisse est en arrière des autres sous plusieurs rapports. Lors de ma visite c'était la seule paroisse de mon district où les instituteurs n'avaient pour ainsi dire rien reçu de leurs salaires. Les écoles, à l'exception de l'académie des filles et de l'école de M. Blanchette, sont très inférieures. Cette dernière école a donné des preuves de progrès très satisfaisantes. L'académie de filles, dirigées par les Sœurs de la Présentation, les élèves de l'externat que j'ai interrogées m'ont donné une idée très favorable de cette institution. Les comptes de la corporation scolaire sont tenus d'une manière satisfaisante, mais il reste beaucoup d'arrérages à faire rentrer.

**St. Ephrem.**—Deux des écoles de cette paroisse sont sur un pied qui ne laisse rien à désirer. L'autre ne fait preuve d'aucun pro-

grès. L'école dissidente est très bien dirigée. Les comptes des commissaires sont bien tenus, je n'ai pu voir ceux des dissidents.

**St. Hélène.**—Il y a maintenant deux écoles sous contrôle. La dernière ouverte que j'ai visitée m'a paru dans un état satisfaisant. Les commissaires ont renvoyé un maître pour cause d'immoralité. Ils ont aussi changé de secrétaire-trésorier. Les affaires de la corporation sont maintenant en bon ordre.

**St. Rosalie.**—L'état des finances de cette municipalité est maintenant ce qu'on peut désirer de mieux, et les comptes sont très bien tenus. Il n'en est point de même des écoles. A l'exception de celle du village, dont les progrès sont de plus en plus remarquables, elles semblent toutes rétrograder au lieu d'avancer. Les commissaires ont destitué, l'année dernière, sans raison, un bon instituteur et le regrettent aujourd'hui.

**Notre-Dame de St. Hyacinthe.**—Toutes les écoles de cette paroisse sont pourvues du matériel nécessaire. Les progrès dans la plupart sont bien sensibles; elles sont aussi plus régulièrement fréquentées que lors de ma première visite. Les salaires des institutrices varient de £20 à £35. Les affaires de la corporation sont en très bon ordre et les comptes sont bien tenus.

**Ville de St. Hyacinthe.**—L'école de M. Kérouac est toujours dirigée avec zèle et succès. Son salaire et celui de Mme Kérouac, chargée de la division des plus petits enfants, forment £105. L'école des Sœurs de la Charité est fréquentée par 186 élèves, ce sont presque tous des enfants de la classe pauvre, qui sans le secours de ces bonnes religieuses, seraient condamnées à grandir dans l'ignorance et dans l'oisiveté. Les Sœurs de la Présentation de Marie ont remplacé celles de la Congrégation de Notre-Dame à l'académie des filles. Leur maison est la maison-mère de leur ordre dans le diocèse de St. Hyacinthe. Les Sœurs y sont au nombre de 11 et les élèves au nombre de 175. On y donne une éducation à la fois très solide et très distinguée.

**La Présentation.**—J'ai la satisfaction de pouvoir dire que les recommandations et même les reproches que j'avais cru devoir faire aux commissaires et aux contribuables de cette paroisse dans ma première visite, ont eu leur effet. Les écoles, alors peu fréquentées, sont aujourd'hui remplies d'élèves, et à une seule exception près, on y a fait en toutes choses les plus grands progrès.

Dans toutes les paroisses de mon district, j'ai passé un temps considérable dans l'examen des comptes et des registres des commissaires. Je le répète, le plus grand mal consiste dans le délai que l'on met à payer les instituteurs, et ce délai provient de celui que l'on met à collecter les cotisations et la rétribution mensuelle. Je suis certain que si les commissaires étaient tenus de percevoir ces deniers en automne, temps où les contribuables peuvent plus facilement payer, et de produire avec leur rapport semi-annuel un certificat de l'inspecteur, constatant qu'il n'est pas dû d'arrérages et que les instituteurs sont payés, il est certain qu'on se plaindrait beaucoup d'abus dont on se plaint actuellement.

Le résumé statistique suivant vous donnera, au reste, la mesure du progrès opéré cette année dans mon district. En 1857 le nombre d'élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions était de 6378, il est de 7666 en 1858, augmentation 1288; nombre d'élèves lisant couramment en 1857: 1802, en 1858, 2749, augmentation 946; nombre d'élèves écrivant 2882, en 1858, 3153, augmentation 301; nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple en 1857, 1699, en 1858 2187, augmentation 588; nombre d'élèves apprenant les règles composées en 1857, 1041, en 1858, 1576, augmentation 535; en 1857 la tenue des livres n'était enseignée qu'à 64 élèves, en 1858 elle l'a été à 115, augmentation 51; la géographie ne l'était qu'à 950, elle l'a été cette année à 1546, augmentation 666; la grammaire française n'était enseignée qu'à 1749, elle l'a été cette année à 2677, augmentation 928; l'histoire, qui n'était enseignée qu'à 1146, l'a été cette année à 1677, augmentation 531. La composition littéraire, le mesurage, le dessin linéaire, la grammaire anglaise, le chant et la musique instrumentale offrent aussi une augmentation d'environ cent pour cent. Le montant total fourni par les contribuables s'est aussi augmenté de £657, et les traitements des instituteurs ont aussi obtenu quelque augmentation.

Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur HUME.

**St. Victor de Tring.**—Il y a quatre écoles en opération dans cette municipalité, elles sont en général fréquentées par un grand nombre d'enfants; les progrès qu'ils font, dans quelques-unes de ces écoles, laissent cependant beaucoup à désirer. La principale école de la municipalité est loin d'être ce qu'elle était il y a trois ans; l'instituteur qui la dirige, quoiqu'il possédait un diplôme, ne

m'a pas semblé être en état de remplir les devoirs de sa charge et les commissaires désirent lui donner un remplaçant. Les comptes du secrétaire-trésorier sont tenus avec ordre et les contribuables m'ont paru animés de beaucoup de zèle pour l'éducation.

**St. Ephrem de Tring.**—Il ne se trouve qu'une seule école en opération dans cette localité ; elle renferme un grand nombre d'enfants qui y font beaucoup de progrès. Cette paroisse est, depuis deux ans, partagée en deux municipalités scolaires. Il ne se trouvait alors qu'une seule maison d'école, et comme cette maison était placée près de la ligne de division des deux municipalités, il a été impossible d'en tirer partie. Les commissaires en ont donc construit deux nouvelles, dont l'une est achevée et l'autre le sera lors de ma visite, en juillet prochain ; ils engageront à cette époque un autre instituteur. Les habitants de cette localité sont, la plupart, de pauvres colons, qui s'imposent de grands sacrifices pour soutenir leurs écoles.

**Forsyth.**—Grâce au zèle que déploie M. Bérubé, curé de cette paroisse, cette municipalité a aujourd'hui deux écoles en opération conduites par d'habiles instituteurs. L'une d'elles, jeune fille possédant une excellente éducation, a fait faire de grands progrès à ses élèves. Cette municipalité est habitée, comme la précédente, par des colons indigents, dont quelques-uns refusent de payer leurs contributions.

**Lambton.**—Dans cette municipalité, il y a deux écoles, qui sont bien dirigées et qui sont fréquentées par un grand nombre d'enfants, dont les progrès sont satisfaisants. Les commissaires administrent sagement leurs affaires.

**Aylmer.**—Cette localité possède deux bonnes écoles. Aussitôt que ses ressources pourront le lui permettre, la corporation se propose d'en ouvrir une troisième. Il ne se trouve pas, dans mon district d'inspection, une seule municipalité qui pourvoie avec autant de bonne volonté et aussi largement qu'Aylmer au soutien de ses écoles. Il y est dû, cependant encore, des arriérages de cotisations par un grand nombre de contribuables. Ceci ne doit pas néanmoins être attribué à la mauvaise volonté de leur part, mais bien plutôt à la rareté de l'argent, qui se fait le plus communément sentir dans les nouveaux établissements.

**Broughton.**—Cette municipalité a deux écoles. L'une est fréquentée par des enfants d'origine anglaise, et l'autre par des enfants appartenant à des canadiens-français pauvres. L'une et l'autre sont fréquentées par de nombreux élèves, qui y font des progrès.

**Leeds.**—Ce township possède cinq écoles. Deux d'entre elles n'ont été en opération que l'espace de six mois, et elles ont toutes été fréquentées par des enfants qui y ont fait des progrès. Quoiqu'elles soient rangées parmi celles que l'on appelle écoles élémentaires, il s'en trouve deux ou trois que l'on pourrait sans inconvénient classer parmi les écoles modèles, eu égard à la capacité des personnes qui les dirigent et au degré d'avancement des élèves. On construit aujourd'hui, à Leeds, une grande maison dans laquelle on installera bientôt une école modèle ou une académie.

**Nelson.**—Cette localité a deux écoles, l'une est fréquentée par des enfants d'origine anglaise, et l'autre par des enfants appartenant à des Canadiens-français ; ils n'y font que peu de progrès.

**Inverness.**—Cette localité possède neuf écoles, y comprise celle des dissidents ; mais quelques-unes d'entre elles n'ont pas été en opération toute l'année. Les progrès que l'on y a faits ont, en général, été de nature à me satisfaire.

**St. Calixte de Somerset.**—Les affaires de la corporation de cette municipalité sont sagement conduites ; elle possède cinq écoles élémentaires et une école modèle. Toutes ces écoles sont fréquentées par de nombreux élèves et dirigées par des instituteurs capables.

On compte ordinairement dans l'école modèle, quarante enfants qui font beaucoup de progrès.

Les contribuables de ce township doivent encore cependant beaucoup d'arriérages de cotisations ; ce qui met les commissaires dans l'impossibilité de payer le salaire de leurs maîtres. Le défaut de moyens pécuniaires les a jusqu'aujourd'hui empêchés de terminer une grande maison, dans laquelle ils se proposent de placer des maîtres qui donneront une éducation supérieure aux enfants de la localité.

**St. Julie de Somerset.**—Les affaires de cette municipalité sont dans un bien pitoyable état. Un grand nombre de contribuables, pour s'exempter de payer l'impôt, se prévalent d'un vice de forme dont était entaché le rôle d'évaluation de la propriété foncière, et les poursuites instituées par les commissaires pour recou-

vrier la cotisation sont, en conséquence, demeurées sans résultat. Les instituteurs, privés d'une partie de leur salaire, souffrent nécessairement de cet état de choses. Il existe encore de nombreux arriérages de cotisations.

Huit écoles, appartenant aux commissaires, fonctionnent dans cette municipalité et les progrès que l'on y fait sont satisfaisants. On y trouve aussi une école dissidente qui est fréquentée par des enfants d'origine anglaise. Cette école a, jusqu'à ce jour, été soutenue au moyen de contributions volontaires payées avec zèle par la population protestante.

**St. Sophie d'Halifax.**—Des commissaires ont été élus dans le cours de juillet dernier et l'on a établi trois écoles dans cette municipalité. Il s'en ouvrira d'autres, m'assure-t-on, au commencement de l'an prochain, trois maisons d'école appartenant à cette paroisse qui a été divisée en neuf arrondissements.

(A continuer.)

### Petite Revue Mensuelle.

Les événements qui ont lieu, depuis quelques années, en Europe, sont d'une telle importance, que l'attention du monde civilisé s'y trouve à peu près toujours concentrée. La question d'Orient, que les victoires des armées alliées en Crimée sont loin d'avoir résolue ; la question d'Italie, qui à un instant failli bouleverser le vieux continent européen ; la révolution qui menace d'envahir les domaines du Souverain Pontife ; l'annexion de la Savoie à la France, ont occupé et occuperont longtemps encore le burin de l'histoire. Vient à son tour l'insurrection sicilienne, qui a rompu tout à coup la paix qu'avait fait entrevoir le traité de Villafranca. Comme toutes celles qui ont ensanglanté le royaume des Deux Siciles depuis 1820, elle a d'abord eu pour cause le mécontentement des peuples, privés d'une constitution qui leur avait été accordée dans le principe, mais que les rois de Naples ont eu devoir leur enlever, à la suite d'essais infructueux. Les premières nouvelles qui nous en étaient parvenues nous donnaient en même temps à entendre qu'elle avait été étouffée à son début ; mais l'aide que vient de lui prêter Garibaldi l'a rendue formidable.

Le nom de Garibaldi est maintenant célèbre. C'est lui qui, en 1848, commandait les bandes italiennes qui tenaient garnison à Rome, et qui plus tard, défendit cette ville attaquée par l'armée française. C'est lui qui, la même année, battait, à Palestrina, les troupes napolitaines, et qui, après la chute du triumvirat romain, à la tête d'une poignée d'hommes, débris de ses phalanges, se frayait, à la baïonnette, un passage à travers les masses profondes des ennemis qui l'entouraient et arrivait sain et sauf à Gênes où il s'embarqua aussitôt pour l'Amérique. Ou le vit alors, dans les loisirs que lui faisait l'exil, exercer, à New-York, l'humble métier de fabricant de chandelles. C'est enfin Garibaldi qui, en 1859, prit une part si active à la guerre d'Italie, qu'elle motive, en quelque sorte, le renom qu'il s'est acquis.

Son audacieuse entreprise comparée non sans raison à celles du libérateur Walker tient fixe sur la Sicile l'attention du monde entier. Les détails géographiques qui suivent ne seront donc pas hors de place. Ils sont plus étendus que ne le devrait peut-être comporter cette revue ; mais la guerre sicilienne, aura probablement (Dieu veuille donner le démenti à nos prévisions) des conséquences dont il est impossible aujourd'hui de calculer la gravité. Il importe, par conséquent, que nous fassions connaître au lecteur le foyer du vaste incendie qui menace d'embraser un jour ou l'autre les deux continents.

La Sicile, autrefois appelée le premier du peuple romain, est la plus grande des îles de la Méditerranée et fait partie du royaume de Naples ou des Deux-Siciles ; elle n'est séparée de l'Italie que par un étroit bras de mer, appelé le Phare ou détroit de Messine. Elle est de forme triangulaire et a une superficie de 10,556 milles carrés. Une chaîne de montagnes, partant de son extrémité nord-est, la traverse dans presque toute son étendue. Parmi ces montagnes, on remarque l'Etna, terrible volcan, dont les éruptions causent souvent des tremblements de terre et sont fatales aux nombreux habitants groupés à sa base. Ses rivières principales sont la Giaretta, à l'est, et la plus considérable de l'île ; le San Leonardo, qui finit près de Termini ; l'Alfeo, qui finit à Syracuse, et le Platani, qui finit au nord des ruines d'Héraclée et reçoit plusieurs affluents.

Le climat de la Sicile est presque partout délicieux, surtout dans les vallées élevées et dans celles qui sont moins exposées aux vents méridionaux. Les mois de novembre et de décembre sont doux ; en janvier, on cherche l'ombre avec plaisir ; mais en mai, les vents froids obligent le sicilien à se réchauffer près d'un brasier.

La végétation y est très variée. L'orme, le chêne et le pin, croissent sur le versant des montagnes et y atteignent de magnifiques proportions. De gras pâturages renferment de nombreux troupeaux. Le sol des vallées donne généralement d'abondantes récoltes de blé, malgré l'incursion de la plupart des cultivateurs. Les vins de l'île sont renommés et on en fait chaque année des exportations considérables.

D'après le recensement de 1856, la population de la Sicile est de 2,231,020 habitants, tous catholiques et presque tous de race italienne ou parlant un dialecte italien. On y trouve cependant des Grecs, qui

ont conservé la langue et les mœurs de leurs ancêtres. Les autres cultes ne sont pas tolérés. Voici comment un auteur trace le caractère de Sicilien: "Le soleil de la Sicile répand son active influence sur le moral des habitants; les têtes siciliennes sont volcanisées comme le sol, brûlantes comme le climat. Le sicilien est vif, gai, spirituel, doué d'un génie actif, d'une imagination exaltée, de passions fougueuses et d'un amour ardent pour son pays. Il est sobre et hospitalier, généreux. Mele observateur de ses promesses. S'il commet un assassinat, ce n'est point par cupidité, mais par vengeance; il la considère comme un droit et presque comme un devoir. Plus fier que sur le territoire napolitain, le bas peuple sicilien n'endurerait pas l'outrage d'un coup de canne; il s'en vengerait par un coup de contenu; malgré son inertie physique, son activité morale offre tant de ressources que l'éducation en ferait un peuple égal aux autres peuples européens. Son amour propre national le porte à se regarder comme supérieur aux autres peuples, et c'est ce qui entretient entre les principales villes de la Sicile une lutte de prééminence: Messine dispute à Palerme le rang de capitale, comme jadis Athènes et Lacédémone revendiquaient la suprématie politique."

Suivant la tradition, les premiers habitants de la Sicile furent les Cyclopes et les Lestrygonés, mythes qui ont longtemps exercé l'imagination des poètes. Vient ensuite les Sicaniens, d'origine ibérienne, qui donnaient leur nom à l'île. Les Sicules, ayant traversé le phare et asservi les Sicaniens, lui donnèrent, à leur tour, celui qu'elle porte aujourd'hui. Longtemps après, les Grecs colonisèrent le littoral où l'on rit s'élever des villes puissantes. Syracuse, Agrigente et Messine, sont les plus célèbres. La Sicile fut d'abord conquise par les Carthagénois, puis par les Romains, et, au déclin de l'empire, elle fut envahie par les Goths, qui en gardèrent possession jusqu'à leur expulsion, sous le règne de Justinien. Au commencement du neuvième siècle, elle tomba au pouvoir des Sarrasins, qui s'y maintinrent environ deux cents ans. Les Normands, qui les en chassèrent, y établirent le régime féodal dans toute sa rigueur. L'empereur Henri VI s'en empara en 1194, mais ses successeurs furent bientôt contraints de la céder à Charles I, duc d'Anjou, dont la maison n'y régna que de 1269 à 1282, année des Vêpres Siciliennes, c'est-à-dire, du massacre des Français en Sicile. Les successeurs de Pierre III, roi d'Aragon, qui s'en était alors rendu maître, la gardèrent jusqu'en 1708, époque à laquelle elle changea encore de souverains. A la paix d'Utrecht, elle fut donnée au duc de Savoie. Le traité de Vienne mit l'infant don Carlos en possession des deux royaumes de Naples et de Sicile. Ce prince, étant devenu roi d'Espagne en 1759, la Sicile passa à l'infant don Ferdinand. Lorsque les Français envahirent Naples en 1806, la famille royale chercha un asile en Sicile et établit sa cour à Palerme. Un corps anglais de 10 ou 12 mille hommes, sous les ordres du général Bontick, et les escadrons britanniques, mirent l'île à l'abri de toute attaque. On y proclama une constitution calquée sur celle de l'Angleterre; mais, quand le roi monta sur le trône, en 1815, la Sicile souffrit, par contre-coup, de toutes les secousses politiques dont Naples fut le théâtre. Deux révolutions, dont elle a depuis été le théâtre, en 1820 et en 1848, furent violemment réprimées. Celle qui vient d'éclater à Palerme n'a pu cependant l'être. Le Journal des Villes et des Campagnes publie, au sujet des premiers mouvements de l'insurrection, qui vient d'ensanguiner cette ville et qui, déjà, s'est étendue d'un bout de la Sicile à l'autre, une correspondance qui complète les renseignements que nous possédons sur l'origine de ce soulèvement: "Les révoltés, au nombre de dix mille, auraient en plusieurs fois l'avantage sur les troupes royales. Celles-ci n'auraient valenc qu'après avoir essayé des pertes énormes, et encore, sans le secours d'une batterie de canons, les insurgés pouvaient, du couvent dans lequel ils s'étaient retranchés, dominer tout le pays. Le terrain du combat serait resté jonché de cadavres, et le nombre des blessés serait effrayant; on n'en comptait pas moins de six mille. On peut se faire une idée de l'agitation des esprits et de la violence des haines, en voyant qu'après l'extermination même des insurgés du couvent, de petites bandes composées de 10 à 15 hommes, errent à travers le pays et trouvent, pour échapper à la force armée, les sympathie, et au besoin, l'appui des populations. A Messine et à Catane, les démonstrations insurrectionnelles ont été relativement faibles. Dans l'une comme dans l'autre localité, le nombre des insurgés n'avait pas dépassé deux mille, et la force armée n'aurait eu qu'à en tuer une centaine et à en blesser autant, pour que le cri de "Vive l'indépendance italienne! Vive Victor-Emmanuel!" ne se fit plus entendre. Voilà le bilan des tentatives insurrectionnelles du royaume des Deux-Siciles. Il est à lui seul et sans qu'il soit besoin d'y ajouter le récit des démonstrations qui ont eu lieu, le 6 avril, à Naples, le signe précurseur d'un orage qui ne saurait tarder à éclater."

leurs navires sans être inquiétés par les croiseurs napolitains, qui les avaient suivis jusque là et qui, chose étrange, ne firent feu sur eux que quand ils furent hors de la portée des boulets.

Après son débarquement à Marsala, Garibaldi organisa les différents services et plaça des postes d'observation sur tous les endroits les plus élevés. Dans la soirée du 12 mai, une colonne, composée d'hommes d'élite, s'élança dans la direction de Trapani, dans le but de reconnaître les positions qu'occupent les troupes royales. Le 13, à l'aube, Garibaldi mettait ses troupes en mouvement. Cette marche s'accomplissait avec beaucoup d'ensemble.

L'évacuation de Trapani, par la garnison napolitaine, eut lieu dès que le général, qui en avait le commandement, fut instruit de ce qui se passait, et elle se reprit sur Palerme. Garibaldi, de son côté, arrivait en même temps près de Montreal, position militaire, située à peu de distance de Palerme.

Le 14, Garibaldi, au nom de Victor-Emmanuel, prenait la dictature de la Sicile. Le 17, il détruisait, entre Calataniufi et Alcamo, une colonne entière des troupes royales, forte de 5000 hommes. Palerme est, dit-on, aujourd'hui en son pouvoir, et il y a établi son quartier général. Quelques nouvelles donnent à entendre que l'île entière s'est levée pour repousser la domination napolitaine et que le règne de Ferdinand II y tire à sa fin. D'autres, au contraire, neutralisant celles-ci, nous montrent les armées du roi partout victorieuses et l'insurrection concentrée dans quelque coin de l'île où, à l'aide d'un petit nombre de batteries seulement, on en aura bientôt raison. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir à ce sujet.

Nous complétons ce compte-rendu en décrivant les villes dont les dépêches télégraphiques nous entretiennent tous les jours. La plus importante est Palerme.

Au dire des voyageurs qui l'ont habitée, il n'est pas de ville au monde qui réunisse autant de conditions de bonheur que cette insouciante fille des Phéniciens qu'on appelle Palerme Felice et que les anciens représentaient assise dans une conque d'or. Abritée de la tramontane par le mont Pellegrino au sommet duquel s'élève la chapelle de Ste. Rosalie, la chaste fiancée du grand comte normand Roger, et par la chaîne de la Bagheria, qui la protège contre le sirocco; couchée au bord d'un golfe qui, suivant la même autorité, n'a que celui de Naples pour rival; entourée d'une verdoyante ceinture d'orangers, de grenadiers, de cédrais, de myrthes et de lauriers roses, qui la couvrent de leurs ombres, qui l'embaument de leurs parfums; elle a hérité des Sarrasins qui lui ont laissé leurs palais, des Normands qui lui ont laissé leurs églises; des Espagnols qui lui ont laissé leurs sérénades. C'est l'antique Panormus que les Romains enlevèrent aux Carthaginois, 251 ans avant J.-C. et sous les murs de laquelle, trois ans plus tard, Cécilius Metellus ancanta leur armée. En 584, Bélisaire l'enleva aux Goths, devenus maîtres de la Sicile; les Arabes en firent leur capitale en 831; Robert Guiscard en déposséda ses derniers en 1072; et en 1282, elle donna le signal des Vêpres Siciliennes. La cour de Naples y a résidé de 1806 à 1815. Durant l'insurrection de 1848, elle a été bombardée et en partie détruite par les troupes royales. La population est d'en peu près 200,000 habitants.

La seconde capitale de la Sicile est l'ancienne Zancle appelée aujourd'hui Messine la Noble. Sa situation est merveilleuse, ses sept portes, ses cinq places, ses six fontaines, ses vingt huit palais, ses quatre bibliothèques, ses deux théâtres, son port et son commerce, qui impriment le mouvement à une population de 100,000 âmes, la rendent, malgré la peste de 1743 et l'épouvantable tremblement de terre de 1783, qui y entassa débris sur débris, une des plus florissantes et des plus gracieuses cités du monde; c'est la porte puissante de deux mers, par laquelle on ne peut passer de l'une à l'autre que sous bon plaisir royal. Adossée à des côtesaux merveilleusement accidentés, couverts de figuiers d'Inde, de lauriers roses et de grenadiers, elle a en face d'elle la Calabre; à sa droite s'étend la mer d'Ionie, et à sa gauche la mer Tyrrhénienne. Comme toutes les forteresses elle a sa ceinture de ramparts flanqués de bastions; elle est de plus défendue par une citadelle et par de nombreux forts. Elle fut, dit-on, fondée en 1004 avant J.-C., et son nom actuel lui a été donné par les Messéniens, qui en firent la conquête environ 500 ans après. La flotte espagnole fut défaits dans son port en 1674 par celle des français, commandée par Duquesne et le Duc de Vivonne. En septembre 1848, Messine, qui avait pris fait et cause pour l'insurrection, subit, comme Palerme, les honneurs du bombardement et fut enfin obligée, le 6 du même mois, d'ouvrir son port aux navires et ces portes aux troupes de Ferdinand I.

Montreal, située sur le versant de la colline qui regarde Alcamo, est à 4 milles de Palerme avec laquelle elle communique par une route délicieuse. Elle a une population de 17000 habitants. Son fondateur est eien-eu. Elle a une population de 17000 habitants. Son fondateur est eien-eu. Elle a une population de 17000 habitants. Son fondateur est eien-eu.

Depuis notre dernière livraison, il ne s'est produit aucun fait bien marquant dans notre chronique locale. On est dans l'attente du Prince de Galles et des fêtes qui doivent marquer son passage. Le Prince de Jolville a fait au Canada une courte visite, qui n'est, assure-t-on, que le prélude d'une excursion plus prolongée. On nous promet aussi, prochainement, la présence du Prince Napoléon. En voilà autant qu'il faut pour marquer et être dans es souvenirs populaires: l'été des trois Princes.

Nous sommes, comme presque toujours, contraints de terminer cette revue par des nécrologies. Depuis quelques semaines la société canadienne a perdu plusieurs hommes qui ont joué dans le pays un rôle

Le roi Ferdinand aurait probablement aujourd'hui étouffé l'insurrection, si l'audacieux *contottiere*, Garibaldi, n'était pas venu à son aide. Mecontent de ce que sa parole ne trouve aucun écho dans les chambres piémontaises, Garibaldi se démet tout à coup de sa charge de général dans l'armée sarde, rappelle autour de lui quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, ne tarde pas à organiser une expédition et dans les premiers jours de ce mois, profitant de la tolérance du gouvernement piémontais, il s'embarque lui et ses hommes à bord de deux vapeurs, ancrés dans la rade de Gênes, et dans la nuit du 11 au 12 mai, il effectue son débarquement à Marsala, ville située à l'extrémité occidentale de la Sicile. Marsala, l'ancienne Lilybée des Carthaginois et des Romains, est une ville de 24 000 habitants et très fortifiée. Garibaldi et sa troupe quittèrent

important. C'est d'abord M. Wilson, pendant longtemps président de la chambre des communes du Haut-Canada, décédé à l'âge de 85 ans. Puis M. le juge Chabot, de Québec, qui fut à deux reprises ministre des travaux publics et à qui le Canada doit en grande partie l'initiative et l'exécution des travaux importants qui ont amélioré la navigation du fleuve et du golfe St. Laurent. L'hon. Jean Chabot était né à St. Charles, comté de Bellechasse, en 1807; il n'avait par conséquent que 53 ans. Il était fils d'un cultivateur, et toute sa vie il montra la plus grande sympathie pour la classe au milieu de laquelle il était né, et jouit parmi elle d'une popularité constante et méritée. Il fit ses études classiques au séminaire de Québec et étudia le droit sous la direction de M. le juge Bédard. Il débuta au barreau en 1834, et s'y distingua de suite par un jugement prompt et solide, un rare sangfroid, et un esprit de travail opiniâtre. D'une élocution peu châtiée, il avait surtout l'éloquence de la conviction et d'une logique imperturbable.

En 1843 la cité de Québec le choisit pour la représenter au Parlement. Il fut élu par acclamation. Il représenta aussi pendant quelque temps le comté de Bellechasse, et en 1854, il fut élu simultanément par ces deux collèges électoraux et opta en faveur du premier. Les qualités qui l'avaient fait remarquer au barreau ne tardèrent pas à le rendre populaire dans l'enceinte législative. Son patriotisme et son dévouement à ses concitoyens lui attirèrent promptement la confiance de ses collègues. Il excellait à résumer un débat et à mettre à la portée de tous par son argumentation simple et lucide les questions que les sophismes parlementaires avaient par trop embrouillées. Avec une apparente bonhomie il arrêta souvent sur les lèvres de ses adversaires par quelque écrasant réplique ou quelque infranchissable dilemme, le sourire qu'avait provoqué son sans-gêne tout à fait caractéristique. Jamais il ne se levait sans produire l'effet qu'il désirait obtenir et plus d'une fois dans les questions locales, dans ces *Iliades* de clocher qui se déroulent avec tant de passion dans l'enceinte législative, il intervenait comme le *Deus ex machina*; son bon sens, son indépendance, sa popularité faisaient de lui un arbitre plutôt qu'un discoureur.

De telles qualités devaient plaire surtout à M. Lafontaine, qui l'invita à faire partie de son gouvernement, comme ministre des travaux publics en 1849, poste qu'il n'occupa que peu de temps, mais qu'il reprit en 1852, sous l'administration Hincks-Morin, lors de la retraite de M. Young. En 1855, il sortait du gouvernement en vue de la reconstruction de la section bas-canadienne de l'administration, par Sir Allan McNab et Sir Etienne Taché. En 1854, il était nommé l'un des commissaires pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Il s'était distingué dans la chambre à diverses reprises, par ses travaux et ses recherches sur cette importante question. Le 26 septembre 1856, il devenait juge de la Cour Supérieure du Bas-Canada, avec résidence à Montréal d'abord, puis à Québec. "Le barreau de ces deux villes, dit un journal, admira avec raison la droiture de ses sentiments, la rapidité de son coup-d'œil et sa haute et vaste intelligence des affaires."

Sincèrement attaché à la religion, il était surtout d'une charité humble et zélée, il fut le premier président de la société de St. Vincent de Paul à Québec, et ses bonnes œuvres se comptaient par milliers. La population de Québec, pour bien dire, assistait à ses funérailles, qui eurent lieu le 2 juin: les coins du poêle étaient portés par le premier ministre, M. Cartier, le juge en chef Bowen, le président du conseil législatif, M. Belleau, et les juges Caron, Morin et Stuart.

Peu de jours avant, le barreau de Québec avait aussi perdu un de ses plus anciens membres, l'honorable Francis Ward Primerose, second fils du comte de Rosebury, décédé à l'âge de 76 ans, encore dans l'exercice actif de la profession à laquelle il s'était voué dès ses plus jeunes années. M. Primerose avait été membre du parlement impérial; obligé d'émigrer à raison de son peu de fortune il fut jusqu'à un certain point une des victimes du droit d'aînesse anglais. Lié par lui-même et par sa femme aux plus importantes familles de l'aristocratie anglaise, il exerça plusieurs charges importantes. M. Primerose était du nombre de ces types qui font, pour bien dire, comme un élément nécessaire de la société où l'on vit au point que l'on n' imagine point qu'ils puissent jamais disparaître. Aussi, malgré son âge assez avancé, ceux qui l'avaient vu encore il y a peu de jours parcourir vaillamment les rues tant soit peu escarpées de la capitale, ont dû être étonnés de son prompt départ, et le regrettent d'autant plus qu'il s'était fait estimer par les qualités du cœur et de l'intelligence, dont il était abondamment doué.

Les journaux d'Ottawa ont aussi publié la nécrologie de M. Edouard Mâsse connu dans toute cette partie du pays pour y avoir exercé plusieurs charges importantes. Ottawa est une ville comparativement jeune; M. Mâsse avait contribué à lui donner l'impulsion et suivi de près tous ses progrès. Comme trésorier de la cité, comme trésorier du chemin de fer de Prescott, dont il avait été un des premiers promoteurs, enfin, comme agent du département des terres publiques, il s'était acquis la confiance de ses compatriotes qu'il protégea constamment, et des étrangers qui l'estimaient au même degré. Sa mort, dit un journal de l'endroit, a été un deuil public. M. Mâsse était né à St. Roch des Aulnais et était beau-frère de M. le Surintendant de l'Instruction Publique.

P. S.—Les rapports relatifs aux succès de Garibaldi sont confirmés. Il a attaqué Palerme du côté du sud, le 27 à 4 heures du matin, et pénétré jusqu'au milieu de la ville, drapau en main, après un combat désespéré qui a duré six heures, et pendant lequel un bombardement actif a eu lieu du côté de mer et du côté de terre.

Les troupes royales se sont retirées dans le palais et dans les autres

édifices publics. Le combat a recommencé, et le palais, tombé entre les mains du peuple, a été incendié dans la soirée. Le nombre des morts et des blessés est très considérable.

D'autres villes se sont soulevées dans l'île.

A la date du 31, le bombardement continuait toujours. On disait que le gouvernement délibérait sur une proposition tendant à le faire cesser.

Les troupes royales s'étaient concentrées dans le fort, dont Garibaldi a commencé l'attaque le 28.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DES LETTRES.

— On paye aujourd'hui très cher les livres sur l'histoire des premiers temps de l'Amérique et du Canada. Les vieilles éditions surtout sont les plus recherchées. Le *Journal de Québec* rend compte de la vente récente de la bibliothèque d'un riche bibliophile de Québec, M. John Fraser. Les prix ne sont pourtant pas aussi élevés que ceux d'autres ventes que nous avons eu à mentionner. Le livre du religieux Francis Sagard, qui, avec Lescarbot, a le premier écrit sur le Canada, a été adjugé pour \$38 à l'Université Laval. L'Université l'aurait cependant payé \$140, si l'on eût enchéri. Il est difficile de se procurer des exemplaires de ce livre, en France et en Angleterre, pour moins de \$100. Voici la liste des ouvrages qui ont été vendus et le prix de l'adjudication: "Hennepin, Voyage en Amérique, avec figures; Paris, 1704," à M. Stephens, de Montréal, \$5.80cts. Le Père Hennepin est le premier Européen qui ait vu et décrit les chutes de Niagara; "Ramuzio Raccolta della Navigazione, avec planches; Venise, 1543, 3 vols, au même \$15.75. "Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France, Paris, 1744, 3 vols. in-4," à M. Edouard Glackemeyer, de Québec, \$19.80. Il n'y a que deux éditions de Charlevoix, l'une en 6 volumes in-12, et l'autre en 3 vols. in-4. L'édition in-4 se vend toujours plus cher que l'autre. "Mémoires des Commissaires sur l'Acadie, 3 vols.," au même, \$7.80. "Kalm's Travels," 3 vols., à M. Stephens, \$9.30. Les voyages du célèbre botaniste sont rares, même en anglais; ils avaient d'abord été écrits en suédois; on prétend que la traduction anglaise fourmille d'erreurs. "Cabot's memoirs on the discovery of America," bibliothèque de l'Archévêché, \$4.20. "Purcha's Pilgrimage," à M. Stephens, \$6. "Mazères, Quebec Papers," 1791, au rév. E. G. Plante, de Québec, \$5.75. "La Potherie, Histoire de l'Amérique Septentrionale, 4 vols.," à M. Glackemeyer, \$2.75. "Trial of David McLane and other pamphlets," à Sir L. H. Lafontaine, \$6.75. "Hawkins Picture of Quebec," à M. Stevens, \$4.80. "Bergeron, voyages avec cartes et figures," au Séminaire de Québec, \$3. "Burgoyne Expedition, 1780," à M. Stevens, \$6. "Bigot, intendant, Mémoires, et le Rouge, les Plans de l'Amérique," 2 vols, au même, \$21.50. "Essai sur les colonies françaises, relations, etc., 1774, 3 vols, au même, \$11.80. "Lafitau, mœurs des Sauvages américains, 1724," 2 vols. en un, à M. Glackemeyer, \$7.50. "Voyage de La Hontan" 3 vols., au même, \$12. Quelques volumes des premières éditions des Relation des Jésuites ont été adjugés à MM. Glackemeyer, Faribault, Plante et à l'Université Laval, pour des sommes variant de \$1 à \$3. Si l'édition que l'on vient de faire de ces ouvrages n'existait pas, aucun d'eux n'aurait été adjugé pour moins de \$6 à \$12. "Sagard, Théodat, Histoire du Canada, 1636," au Séminaire de Québec, \$38. "Champlain, les Voyages et Découvertes de la Nouvelle-France, Paris, 1613," M. Stevens, \$29. "Champlain, découvertes faites depuis 1603 à 1629, Paris, 1632," au même, \$27. "Le Clercq, Etablissement de la Foi, Paris, 1691," à M. Lajoie, bibliothécaire du Parlement, \$6. "Denys, Description des Côtes de l'Amérique, 1672," 2 vols., à M. Glackemeyer, \$4.80. "Le Clercq, relation de la Gaspésie, 1691," à Sir L. H. Lafontaine, \$4. "Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec," à M. Glackemeyer, \$6.50. "Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France, Paris, 1612," à M. Glackemeyer \$30. "Mémoires de Du Calvet," à M. Stephens, \$8.50. "Creuxii Historia Canadensis, avec planches et cartes, 1664, à M. Glackemeyer, \$10.50. Les exemplaires de ce livre, qui renferment la belle gravure représentant le martyre des P. P. Jogues et Lallemand, se vendent très cher; ils sont rares aujourd'hui, la gravure en ayant généralement été enlevée, puis mise dans un cadre par les possesseurs du livre. "Mémoires des Commissaires du Roi, avec planches," 5 vols., à Sir L. H. Lafontaine, \$18. "Quebec Almanac from 1789 to 1841," (série complète, moins 5 vols.,) 41 vols, à M. l'abbé Ferland, de l'Université Laval, à 20 cents le volume. Quelques uns de ces almanacs sont devenus très rares et sont très utiles. Nous sommes sûrs qu'en faisant l'appointe, le savant professeur a fait une acquisition dont il saura tirer profit. "Aventures du Sieur Le Beau," l'abbé J. Langevin, \$1.80.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education," rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. James Phelan, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Des Presses à Vapeur d'Eusèbe Senécal, 4, Rue Saint Vincent, Montréal.